

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PROCÈS CRIMINELS A QUÉBEC

AU XVII^{me} SIECLE.

Avant de commencer l'analyse de quelques procès criminels qui eurent lieu à Québec dans la seconde moitié du dix-septième siècle, il est indispensable de donner un aperçu sommaire de la législation pénale qui existait à cette époque en France et aussi au Canada.

Bien que le droit canonique et le droit barbare aient beaucoup influé sur le droit pénal, surtout sous les mérovingiens, et sous les carlovingiens, néanmoins il suffit pour l'étude que j'ai en vue, de faire connaître l'esprit et l'influence des ordonnances royales de la race capétienne. D'abord, disons que ces ordonnances ont pour base un principe faux et vicieux, ce principe c'est la vengeance privée, comme pendant l'ère barbare, où la vengeance du seigneur, comme à l'ère féodale, sous les capétiens la vengeance du roi ; on proclame comme dans le Manuel d'Argouque(1) : " La vengeance est défendue aux hommes et il n'y a que le Roi qui la puisse exercer par ses officiers en vertu du pouvoir qu'il tient de Dieu." Cette idée qui se trouve chez tous les criminalistes de l'époque, s'est perpétuée dans le langage ordinaire. En effet, ne dit-on pas de nos jours : venger la société, vengeance publique, vindicte publique ? Aujourd'hui le droit pénal a pour point de départ un principe plus humain et plus en rapport à la haute idée que nous devons avoir de la justice ; on ne parle plus de vengeance, mais c'est en vertu de la justice même que la société demande punition, repression et correction.

Mais à l'époque dont il est question, il n'en est pas de même, les accusations et les peines se ressentent du principe passionné dont elles dérivent. " On sent, dit le savant cri-

(1) Argon, *Institution du droit français* livre III, chap. 38.

minaliste Ortolan, (1) que l'esprit de vengeance en est la base, et par une association impie nous voyons quelquefois comme dans l'ordonnance de François Ier décrivant le supplice de la roue, le législateur, dans les dispositions les plus cruelles de ces lois vindicatives, ne pas craindre de faire intervenir jusqu'à l'idée de notre religion, c'est-à-dire de la religion de miséricorde et de pardon." (2)

Les ordonnances royales, dit en substance Ortolan, nous offrent le travail de la monarchie, la part de l'autorité royale dans la progression historique de notre droit et de nos institutions, depuis les commencements de cette monarchie, jusqu'à l'ère nouvelle ouverte en 1789.

Sous le titre de capitulaires ou constitutions, on range les ordonnances de la première et de la seconde race.

Celles de la troisième race doivent être rapprochées aussi des divers systèmes généraux dont elles ont été contemporaines. Ainsi depuis le dixième siècle jusqu'au treizième inclusivement, elles appartiennent à l'ère féodale; parmi elles se distinguent surtout les ordonnances et établissements de Saint-Louis.

Depuis le commencement du quatorzième siècle, à partir de Philippe-LeBel, jusqu'à la fin du quinzième, elles appartiennent à l'ère intermédiaire durant laquelle la démolition de la féodalité politique et l'élévation du pouvoir royal s'accomplissent.

Enfin pendant le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècle, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV et Louis XV, elles appartiennent à l'ère monarchique, où le royaume est constitué, où la couronne dégagée de la féodalité, agit, d'abord contenue par le contrôle imparfait et par les influences intermittentes des parlements et des états généraux ou provinciaux, puis libres de tout contrôle et presque absolu dans sa volonté.

Parmi toutes ces ordonnances qui ont trait plus par-

(1) *Éléments du droit pénal* page. 55.

(2) Voici comment est décrit ce supplice de la roue dans l'ordonnance de François Ier du 4 février 1534..... Les bras leur seront brisés et rompus en deux endroits tant haut que bas, avec les reins, jambes et cuisses, et mis sur une roue, haute plantée et élevée, le visage contre le ciel, ou ils demeureront vivants pour y faire pénitence tant et si longtemps qu'il plaira à Notre-Seigneur les y laisser.

ticulièrement au droit pénal avant et pendant le XVII^e siècle, on cite surtout :

1o. L'ordonnance de Louis XII du mois de mars 1499, rendue en assemblée de notables, ordonnance qui a pour but la réformation de la justice en général, dans laquelle les articles destinés à la procédure pénale tiennent une large place.

2o. L'ordonnance de Villiers Cotterets, rendue en août 1531, sous François Ier, sur le fait de la justice et abréviation des procès aussi en général ; dans laquelle la procédure criminelle entre également pour une bonne part. (1)

Enfin il y a l'ordonnance passée sous Louis XIV, au mois d'août 1670.

“ Cette ordonnance, dit Dupin, (2) eut un avantage : elle était générale, elle résumait le droit criminel de l'époque, et faisait un véritable *Code*.”

“ Comparativement au passé elle fut certainement une amélioration, mais. . . . l'état de choses que cette ordonnance consacre renfermait quatre vices principaux.”

“ 1o. Le trop grand nombre de tribunaux.”

“ 2o. La cruauté des peines.”

“ 3o. Le mauvais régime des prisons.”

“ 4o. L'absence de garantie pour protéger l'innocence de l'accusé.”

Quels étaient les crimes atteints par l'ancien droit pénal français ?

La plupart des crimes que le code pénal atteint étaient aussi punis sous l'ancien régime, quelques-uns sont ainsi nommés dans le langage du XVI^e siècle : meurtres et homicides, rapt ou forcement de femmes, arson de maison, bature de bourgeois, qui sont les cas les plus fréquents pour les chevaliers. Mais, outre ces crimes, il y en avait d'autres qui sont disparus des codes modernes, tels sont l'adultère, la mescréance (hérésie), le blasphème, le sortilège, la sorcellerie, etc., etc.

Les supplices infligés comme châtement de ces crimes étaient aussi variés que cruels.

(1) Ortelan, *Elément du droit pénal*.

(2) Discours de rentrée de novembre 1847.

Les peines capitales appliquées sous l'ordonnance de 1670, étaient au nombre de onze (1) : le feu principalement pour le sacrilège ; la roue, l'écartellement (tiré à quatre chevaux) la décapitation pour les nobles, la potence pour les roturiers, traîné sur la claie, (2) les galères à perpétuité, le bannissement perpétuel, la réclusion à perpétuité, la confiscation de corps et de biens. Ajoutez à cela les peines dites corporelles, telles que la question préparatoire ou préalable, le poing coupé ou brûlé, la lèvre coupée ou percée avec un fer chaud, la langue coupée ou percée, (peine contre les blasphémateurs,) le fouet jusqu'à effusion de sang, le fouet sous la custode (par le geolier dans la prison, ou pour les femmes ou filles, par la maîtresse de discipline dans les couvents). Il y avait aussi pour les crimes moindres et les délits les galères à temps, l'exil, l'amende honorable, la condamnation à l'*œuvre servile* (peine mal nommée puisqu'elle consistait à servir le roi dans ses troupes) enfin la flétrissure (marque de la fleur de lys avec un fer chaud sur une épaule), le pilori, le carcan, le blâme, etc., etc.

Quand aux juridictions elles se divisaient comme suit : Les juges sous le rapport de leur qualité se divisaient en juges seigneuriaux et juges royaux, juges laïques et juges ecclésiastiques, juges civils et juges militaires ; — sous le rapport de la hiérarchie, en juges inférieurs et juges supérieurs ou souverains ; — enfin eu égard à leur compétence, ils se divisaient en juges ordinaires ou généraux et juges extraordinaires ou spéciaux.

Les juges ordinaires étaient :

1o. Les juges seigneuriaux, ayant basse, moyenne et haute justice (3) : justices fort réduites quant à la compétence, et sujettes à l'appel devant les juges royaux ;

2o. Les prévôts royaux, continuation des justices que les

(1) Dupin, " discours de rentrée de 1847."

(2) La loi pénale française infligeait aussi cette infamie aux cadavres des suicidés ; on en a un exemple ici même. Vers 1682, un habitant de Beauport nommé Lefebvre fut trouvé mort dans une grange et on attribua sa mort au suicide, en conséquence son corps fut traîné sur une claie, et ensuite exposé à la voirie.

(3) Les hautes justices devaient avoir un juge, un procureur fiscal, un greffier un geolier, et par conséquent une geole ou prison.

rois avaient anciennement établies dans leurs domaines et seigneuries ;

30. Les bailliages ou sénéchaussées ;

40. Les présidiaux, gros bailliages, cours secondaires placées entre les premiers juges et les cours souveraines pour les affaires qui n'étaient pas réservées à celles-ci ;

50. Les parlements qui exerçaient la justice souveraine la plus étendue.

Les juridictions extraordinaires ou spéciales tenaient une très grande part dans un régime où les privilèges étaient, en quelque sorte, la règle générale. Ces juges spéciaux n'étaient ainsi multipliés qu'à cause de l'ancien morcellement des justices. Chaque seigneurie avait ses juges ; chaque branche des services publics voulut avoir les siens.

En première ligne se présentent les officialités. Ces tribunaux ecclésiastiques apportaient dans l'exercice de la justice criminelle une grande complication, par la distinction à faire des délits commis par des ecclésiastiques en délits communs et délits privilégiés. Des difficultés non moins sérieuses s'élevaient à cause de la procédure mixte ou conjointe poursuivie en certains cas par le juge laïque concurrentement avec le juge ecclésiastique. Il était bien rare qu'il y eut des conflits de compétences en raison de la qualité des personnes ou de la nature du délit.

Les prévôts des maréchaux, les lieutenants criminels de robe courte, les vice-baillis et vice-senechaux, juges expéditifs, moitié militaires moitié officiers civils de justice. Leur compétence comprenait ce qu'on appelait les cas prévotaux.

Au Canada la haute justice conférée aux seigneurs ne fut exercée au 17^{me} siècle que par les Sulpiciens et par le seigneur de Champlain, le sieur Pesard de la Touche.

Le juge-commissaire, jusque-là maître absolu du procès, faisait son rapport devant les autres juges assemblés du tribunal. On y faisait comparaître l'accusé ; il subissait un dernier interrogatoire sur la sellette, tandis que, pour les autres interrogatoires, il devait rester constamment debout, quelque fatigue ou affaiblissement qu'il dut en résulter pour lui.

Ce dernier interrogatoire avait pour objet, disent les cri-

minalistes, de donner à l'accusé la facilité de faire connaître ses moyens de défense.—Mais comment aurait-il pu relever les nullités de la procédure ? Elles ne lui étaient pas communiquées : il ne connaissait probablement pas le droit, et pourtant il était privé de conseil ! L'ordonnance croyait apparemment y avoir pourvu, en disant (art. 8, tit. 14) : “ Laissons au devoir et à la religion du juge d'examiner avant le jugement s'il n'y a pas de nullité dans la procédure ” Ainsi la loi s'en remettait au juge du soin de signaler et d'arguer ses propres erreurs.

Si l'accusé enfin proposait des faits significatifs, la preuve n'en était admise qu'en autant qu'il plaisait aux juges de l'autoriser, et seulement pour les faits dont ils croyaient devoir permettre la preuve.

Quelquefois pour toute réponse aux défenses de l'accusé, on ordonnait qu'il serait appliqué à la question, c'est-à-dire à la torture. Cette investigation violente, flétrie même dans son berceau par les jurisconsultes et les moralistes, et dont le néant pour la découverte de la vérité est si éloquemment exprimé dans ce passage intraduisible de l'orateur romain : “ *Tormenta gubernat dolor, moderator natura eujusque tum animi, tum corporis, regit quæsitur, flectet libido, corrumpit spes, infirmat metus, est in tot rorum angustiis nihil veritatis loci relinquatur.* ” (Pro Sulla, 28).

La torture interroge et la douleur répond.

Il y avait plusieurs espèces de torture :

1o. La question préparatoire avant le jugement pour contraindre la confession de l'accusé ;

2o. Question préalable (c'est-à-dire préalable à l'exécution) appliquée à outrance aux condamnés à mort pour les obliger à révéler leurs complices.

Ces deux sortes de questions étaient ordinaires ou extraordinaires. Pour l'une et pour l'autre, on avait l'impunité d'exiger le serment de l'accusé avant de l'interroger. La première moins rigoureuse à cause de la faiblesse du sexe, de l'âge, du tempérament, était quelquefois réduite à la vue des appareils pour produire l'intimidation, La question extraordinaire plus longue et plus douloureuse, employait divers modes plus cruels les uns que les autres : l'extension

avec de l'eau, les brodequins, le feu, les poucettes, l'estrapade, l'huile bouillante sur les pieds. Toutes ces tortures sont décrites par les anciens auteurs avec un détail horrible, et se donnaient avec des raffinements inouïs de cruauté et de barbarie. (1)

Enfin on jugeait. Il faut voir dans l'ordonnance de 1670 toutes les règles tracées pour enlacer la détermination du juge. On ne s'en rapporte pas à sa conviction consciencieuse ; on indique les caractères matériels des preuves, des semi-preuves, des simples avancés, graves, très graves ou légers ; on les réunit, on les combine, on les additionne, pour en induire une sorte de nécessité pour le juge d'y attacher sa conviction de plein droit. En un mot on substitue les raisonnements d'une subtile dialectique aux notions simples du bon sens et la science abstraite des preuves à l'étude morale des faits. (2)

C'est sous l'empire de ces lois que nous verrons se dérouler les procès de Jacques Bigeon et de plusieurs autres. Nous verrons également la description de la torture et ce que c'était que le recollement et la confrontation des témoins, ainsi que toutes les procédures accessoires des procès comportant la peine capitale.

PROCES DE JACQUES BIGEON.

Le 26 janvier 1668 Jacques Bigeon, habitant de la côte et seigneurie de Lauzon, s'en alla, dans l'après-midi, avertir Jacques Miville, capitaine de quartier et Antoine Dupré que Nicolas Bernard venait d'être tué par la chute d'un arbre que Bigeon abattait dans son *désert*.

Jacques Bigeon était un homme d'environ cinquante ans, natif de la Flotte en l'île de Rey, il était venu au Canada vers 1660 ; huguenot en France il avait, dès qu'il fut rendu ici renoncé à la *religion prétendue réformée*, comme on appelait alors en France le calvinisme. C'était un homme

(1) Voyez Mayart de Vouglans ; et parmi les auteurs plus anciens, Damhoudère, dont l'ouvrage est accompagné de gravures ; Farinacius, quacst. 38 ; Zangerus, "De quætionibus seu tormentis reorum" ; et Brumier "De judiciis et tortura."

(2) Dupin, Discours de rentrée, appendice lettre P.

d'un caractère violent, sournois, jureur, et blasphémateur ; trois ans auparavant il avait été condamné comme tel par l'intendant Talon à une amende de 10 livres, et défense lui avait été faite de récidiver sous peine de punition corporelle. Il avait travaillé comme engagé du sieur Jean Bourdon, qui l'avait chassé de son service à cause de ses impertinences et de ses blasphèmes, enfin il avait une réputation exécrationnelle comme on le verra plus loin.

Sur l'information de Bigeon relative à la mort de Bernard, le capitaine Miville lui dit qu'il ferait bien d'aller avertir Denis Duquet "comme ancien et qu'il pouvait avoir quelque expérience." Bigeon n'en fit rien, mais il se rendit de là chez Dupré "qui estoit en compagnie de François Marchand, du sieur Amiot et du bonhomme Picard." (1) Il leur raconta aussi l'accident fatal qui était arrivé à Bernard et leur affirma de plus que le capitaine Miville lui avait dit qu'ils seraient assez de trois pour aller voir le corps avec lui.

Le bonhomme Picard, Dupré et Marchand se rendirent donc avec Bigeon sur les lieux, et ils trouvèrent le corps à environ deux pieds de distance de l'arbre, une branche se trouvait de l'autre côté du corps ; la neige ne se trouvait pas du tout foulée à l'endroit où Bigeon leur avait dit avoir tiré le corps de dessous la tête de l'arbre, qui était resté suspendu au-dessus de la neige environ quatre doigts.

Bigeon demanda à ses compagnons ce qu'il fallait faire du corps ; ils s'en rapportèrent à ce que dirait le bonhomme Picard à cause de son grand âge ; après avoir visité les bras et la blessure que le mort avait à la bouche, Picard leur dit : Je ne sais que dire de ce corps, car il ne faut pas que personne y touche et je ne crois pas que l'arbre l'ait tué. Tous se retirèrent ensuite moins Dupré qui dit à Bigeon qu'il ferait bien d'aller chercher Duquet et le sieur Cousture. (2) Le lendemain matin, vers huit heures, Bigeon alla en effet trouver Duquet, ainsi que Jacques Miville, Charles Amiot et Dupré ; tous se rendirent où se trouvait le corps de Bernard ; ils firent subir une espèce d'interrogatoire à Bigeon,

(1) Sobriquet, son vrai nom était Noel Penant.

(2) Guillaume Couture, plus tard juge de la côte de Lauzon, ancêtre de l'honorable G. Couture, conseiller législatif.

“qui se coupa en parolles différentes.” Ils soutinrent à Bigeon qu’il n’y avait point d’apparence que ce fut l’arbre qui eut tué Bernard, qu’au reste il ne fallait pas enlever le corps du lieu où il était, “ estimant qu’il estoit besoin qu’il fut visité.”

Telle est la substance de la dénonciation qui fut faite à Québec par le capitaine Jacques Miville et Dupré, au juge Louis Théandre Chartier, (1) sans assermentation, après quoi Jacques Bigeon fut “ constitué prisonnier ez prisons du chasteau de Québec.”

Une anomalie qui existait dans l’ancienne procédure criminelle française et qui se trouve encore dans le code pénal c’est l’interrogatoire de l’accusé. C’est une procédure que le droit criminel anglais repousse, à moins que l’aveu ne soit volontaire, et que la raison condamne, en vertu du principe que personne ne peut être forcé de s’incriminer. Autre chose encore ; en France, sous l’ancien régime et aujourd’hui, on cherche dans le passé du prisonnier s’il n’a pas commis quelque crime ou délit ; cette preuve offerte au jury est de nature à mettre dans l’esprit des préventions souvent injustes et toujours nuisibles à la cause de l’accusé.

Dans l’analyse des témoignages rendus contre Bigeon le lecteur pourra voir que ces deux manières de procéder furent exactement suivies par le juge, M. Chartier de Lotbinière.

On précéda d’abord à l’interrogation de l’accusé qui, le 28 janvier 1668, fut amené devant le juge. (1)

.....
Interrogé : Pourquoi il est prisonnier.

Répond : Que nous luy avons fait mettre et que c’est pour cette affaire-là et que Mtre Jacques Miville scait bien qu’il les a esté advertir aussytot l’accident arrivé, et que le deffunct n’a point fuy et qu’il n’a fuy que depuis la racine jusques à la teste de l’arbre.

(1) Le 10 janvier 1667 M. Chartier de Lotbinière avait prêté serment comme lieutenant civil et criminel pour la ville de Québec, et le 4 février suivant il donnait un bal que le *Journal des Jésuites* mentionne ainsi : “ Le 4 février le premier bal du Canada s’est fait chez le sieur Chartier. Dieu veuille que cela ne tire point en conséquence.”

(1) Par certaines questions que je rapporterai on voit combien la manière d’interroger non pas l’accusé, mais les témoins, diffère de celle qui est suivie dans nos cours, en vertu du droit criminel anglais.

I.—S'il connoist Miville pour capitaine (1) de cartier et est pas obligé de suivre les ordres qu'il luy donne en telle rencontre ?

R.—Qu'il reconnoist Miville pour capitaine de cartier et qu'il est obligé de suivre ses ordres en telle rencontre.

I.—Si le dit Miville ne luy a pas dit d'aller trouver Denis Duquet le père ?

R.—Qu'il ne put pas aller ce soir là et qu'il y fust le lendemain matin, affin qu'il prist la peine de venir voir ce pauvre corps comme il estoit fait.

I.—Comment le deffunct a esté tué si c'est par le gros de l'arbre ou par les branches ?

R.—Que c'est par les branches en fuyant.

I.—Comment il avait pu tirer le corps de dessous l'arbre ?

R.—Qu'il n'avait qu'un pied d'engagé sous l'arbre et qu'il y avait une branche qui luy avoit tombé sur la teste et sur visage qui l'a tué, et qu'il n'y a que cette branche là qui se soit rompue de l'arbre.

Le 4 février suivant on fait subir un deuxième interrogatoire à Bigeon et on lui demande s'il n'a pas eu de disputes avec le défunt Bernard ; il répond que non, qu'il est vrai qu'il y a plus d'un an il eut avec lui quelques contestations pour de l'argent qu'il lui demandait, mais que depuis ce temps-là ils avaient toujours été bons amis. Après diverses questions sans importance on lui pose brusquement la question suivante :

I.—De quel instrument il a tué Nicolas Bernard ?

R.—Qu'il ne l'a tué de rien, et qu'il ne l'a ny colté ny poussé et qu'il ne luy a fait ny bien ny mal et qu'il estoit plus loing de luy que deux fois la longueur de cette chambre.

I.—Combien il luy a donné de coups pour le tuer ?

R.—Qu'il ne luy en a pas donné.

I.—De quel couteau il s'est servy et quels couteaux il a en sa maison.

R.—Qu'il n'a point de couteau, et depuis nous a dit qu'il

(1) Les capitaines de quartier exerçaient autrefois une espèce de juridiction préliminaire au sujet des crimes et délits qui se commettaient dans les limites de leurs arrondissements.

a un méchant couteau fermant qui est parmi son sel et ne l'apportait point au bois.

Le juge lui demande ensuite s'il n'a pas de vrille ou autres ferrements, il répond que non. Sur la question qu'on lui pose s'il n'a pas tué ses enfants, il répond que non, que ses enfants sont morts et que c'est ce qui est cause qu'il est venu en Canada.

On procéda ensuite, le 23 février, à l'interrogatoire de certains témoins sur des faits complètement étrangers à la cause.

Ainsi Mare Chastaigne, femme de Pierre Lefebvre raconta sous serment ce qui suit : Elle connaît Bigeon pour avoir demeuré à la Rochelle près de la maison où il restait lui-même. Il y a environ seize ou dix-sept ans, dit-elle travaillant au métier pour Monseigneur d'Estrade avec Bigeon, sa femme vint le trouver accompagnée de son enfant âgé alors d'environ deux ans. L'enfant se mit à jouer autour de son père qui le prit par les pieds et le jeta rudement par terre. Sa femme lui dit alors : méchant que tu es, si mon enfant meurt je ne demeurerai jamais avec toi. Tu as déjà maltraité un autre de la même façon dont il se meurt. La déposante ajoutait que depuis ce coup l'enfant fut toujours malade, qu'il mourut peu après, que Bigeon s'en vint dans ce pays que sa femme se retira à Xaintes chez son père et sa mère.

Un autre témoin, Etienne Boullanger, examiné le 28 mars suivant raconta qu'étant allé avec Bigeon et plusieurs autres au fort de l'Assomption, l'accusé battit cruellement un petit garçon qui s'en plaignit à un officier, lequel fit mettre les fers aux pieds au dit Bigeon. Quelques jours après, il fut mis en liberté et s'en alla abattre des arbres avec un nommé Boutelen ; un jour que le nommé Pierre se trouvait près d'un grand pin qu'on abattait, Boutelen dit à Bigeon de prendre garde à ce qu'il n'y eut personne autour, Bigeon n'en fit rien et dit à Boutelen qui ne voyait pas Pierre, de pousser l'arbre qui tomba sur Pierre et le tua du coup. Le commandant du fort, Lamothe, menaçait de le faire pendre sans forme de procès parce qu'il était persuadé qu'il avait été la cause volontaire de la mort de Pierre. Martin Laffilé, autre témoin vient, corroborer en tout ce témoignage.

Denis Duquet (1) ayant été absent ne rendit son témoignage que le 15 d'avril et voici la description qu'il fait du lieu du prétendu accident et du corps du défunt. "Lequel déposant le lendemain du coup fait, serait allé visiter le dit corps avec les dits Miville et Amiot, avec le dit Bigeon, et estant tout proche le dit corps auroient remarqué que le dit arbre qui estoit tombé depuis son pied jusques au lieu où le corps a esté retrouvé, avoit environ quarante pieds, et qu'il n'y avoit point d'embaras pour prendre la droite ou la gauche par le dit deffunct Bernard, et qu'il est impossible dans le temps que l'arbre est tombé mesme à un oiseau d'avoir fait le chemin et bien moins au dit Bernard, dont auquel y avoit plusieurs embaras depuis la moitié du tronc ou environ jusques au lieu ou a esté le dit corps trouvé et veu par eux. Pourquoy le déposant auroit dit au dit Jacques Bigeon que c'estoit luy qui avoit tué le dit Bernard, et de mesme que le dit corps avoit esté changé bout pour bout y ayant du sang aux pieds du dit corps sur la neige, et le dit Bernard ayant esté frappé par la teste et dans la bouche. Le dit Jacques Bigeon estant convenu lors de la dite visite que le dit Bernard deffunct avoit un coup dans la bouche, en effet le déposant avec les dits Miville et Amiot ayant observé ce que disait le dit Jacques Bigeon qu'il avoit retiré les jambes de dessous l'une des fourches de l'arbre auroient bien veu que le dit Bigeon ne pouvoit pas dire vray, d'autant que s'il avoit tiré les pieds de dessous, les dites jambes et pieds auroient esté fraquassés et rompus ou du moing le corps, et cependant il n'y avoit aucune fisture aux dits pieds, dit le déposant en personne susnommé, le sang fut essuyé de dessus la bouche et visage du deffunct pour voir les coups et qu'il ne s'en trouva aucune sur le dit visage."

Noel Penant vulgairement appelé le bonhomme Picard appelé à rendre témoignage dit qu'il avoit averti Bernard de prendre garde à Bigeon, qu'il avoit voulu assommer le nom-

(1) Ce Denis Duquet devait être blessé de la main droite car il semble écrire de la main gauche, du moins il signait à rebours, comme il appert par le fac-similé suivant de la signature. Par la même occasion je donne aussi celui de la signature de M. Chartier de Lotbinière.

mé Bourassa d'un coup de hache et qu'il pouvoit bien vouloir lui en faire autant. En effet sept ou huit mois auparavant Bigeon avoit déjà voulu tuer Bernard avec une épée emmanchée. Le jour du meurtre Bigeon étant allé lui demander une chaudière à emprunter, il la lui prêta, et environ une heure après "le déposant auroit apperceu le dit Jacques Bigeon courant et luy auroit demandé où il alloit si viste, voyant que le dit Bigeon luy auroit fait response que le dit Nicolas Bernard estoit mort et qu'un arbre l'avoit tué, disant le dit Bigeon à luy déposant que le dit Nicolas Bernard après avoir coupé l'arbre, voulant fuir auroit esté attrappé par les branches du dit arbre, pourquoy le déposant auroit répondu au dit Bigeon que le dit Bernard venoit de sortir d'avec luy, que cela estoit impossible, qu'il ne se pouvoit que l'arbre eut tué le dit Bernard, et que le dit Bernard n'estoit pas assez fol pour se laisser surprendre de la sorte et qu'il en avoit bien abattu d'autres, et le dit Bigeon ayant dit à luy déposant qu'il avoit dit au dit Bernard et demandé si l'arbre ne tomberoit pas sur luy, le déposant auroit fait response au dit Bigeon qu'avant il luy disoit qu'il estoit placé pour fandre du bois, le dit arbre n'avoit garde de tomber sur luy, et qu'il avoit fait un mauvais coup qui luy seroit bien préjudiciable, et n'auroit voullu le déposant aller avec le dit Bigeon, sans avoir esté autorisé par justice, disant au dit Bigeon que cela estoit nécessaire.

Après le témoignage de Noël Penant on procéda au recolement des témoins.

" Le recolement, en matière criminelle, dit Guyot, est une formalité qui consiste dans la nouvelle lecture que le juge fait faire au témoin de ce qu'il a déposé dans l'information, pour savoir de lui s'il persiste dans sa déposition, ou s'il veut y changer ou y ajouter quelque chose."

" La preuve testimoniale est le plus communément la seule qu'on puisse employer en matière criminelle, c'est pourquoi le législateur a voulu qu'on lui donnât plus de perfection qu'en matière civile. Ainsi lorsqu'en matière civile les témoins ont été entendus sous la foi du serment dans une enquête, leurs dépositions font foi, mais en matière cri-

minelle on a introduit la formalité de recolement pour qu'on put être mieux assuré de la vérité des dépositions."

Le premier témoin recolé fut Noël Penant, autrement dit le bonhomme Picard auquel sa déposition fut lue et qui n'y changea rien, mais ajouta que cinq ans auparavant Bignon avait volé deux barriques vides de vin dans les magasins du roi.

T. P. BÉDARD.

(A continuer.)

CLASSIQUES ET ROMANTIQUES.

(Suite) (1)

Quant au fonds, on peut adresser surtout à la littérature classique trois reproches sérieux. Elle n'est pas assez humaine, pas assez nationale et pas assez chrétienne.

Les frémissements douloureux du cœur qui veut le bien et que le mal sollicite, les mortelles et poignantes tristesses de l'âme affamée d'idéal et dévorée de la soif de l'infini, les élans impétueux de l'être humain vers un bonheur que la terre ne peut donner, ses émotions ineffables en présence des spectacles de la nature, tout cela, tout ce monde invisible de joies, de douleurs, de tendresse, de doute, de désir, de remords, d'enthousiasme, que nous portons en nous-mêmes, semble inconnu des auteurs contemporains de Louis XIV.

Leur poétique est une poétique de convention. Les passions tragiques, l'ambition, le patriotisme, le courage héroïque, l'amour, l'enseignement des préceptes, le redressement des travers et la satire des ridicules, voilà leur horizon littéraire. Ils laissent de côté la vie intime, le foyer domestique, la famille, source pourtant si féconde d'inspirations touchantes et sublimes. En dépit des chœurs d'Athalie et des odes de Rousseau, on peut dire qu'ils ignorent la vraie poésie lyrique.

Malgré leur foi catholique, ils ne se penchent pas assez vers les petits, vers les pauvres, vers les déshérités du monde pour verser du baume sur leurs plaies et les conso-

(1) Voir livraison de janvier.

ler en leur montrant le ciel. Nous nous croyons donc justifiables de dire que cette littérature n'est pas assez humaine.

Nous ajoutons qu'elle n'est pas assez nationale. Elle ne se fait pas l'écho de la tradition française. Charlemagne, Roland, saint Louis, Duguesclin, Jeanne d'Arc, les croisades, les luttes et les vicissitudes de la féodalité, tout le moyen-âge en un mot, ce moyen-âge si poétique avec son honneur chevaleresque et son religieux mysticisme, n'est pour elle qu'un âge de ténèbres. Boileau lui accorde à peine un regard de pitié, et Fénelon s'écrie en présence des cathédrales gothiques : "ô monument de la barbarie !"

Il est vrai que le Père Lemoine fait de saint Louis le héros d'un poème épique, et que Chapelain écrit la Pucelle. Mais ce sont là de médiocres auteurs, et les grands classiques dédaignent ces sujets vulgaires. Ils s'enfoncent dans les histoires grecque et romaine et tournent le dos à tout un passé glorieux où l'on sent toujours palpiter l'âme et la vie nationale. Aussi les chefs-d'œuvre du XVIIe siècle ne sont pas populaires. C'est ce que madame de Staël fait parfaitement ressortir dans son livre de l'Allemagne. "La littérature des anciens, dit-elle, est chez les modernes une littérature transplantée : la littérature romantique ou chevaleresque est chez nous indigène, et c'est notre religion et nos institutions qui l'ont fait éclore. Ces poésies d'après l'antique, quelque parfaites qu'elles soient, sont rarement populaires, parce qu'elles ne tiennent dans le temps actuel à rien de national. La poésie française étant la plus classique de toutes les poésies modernes, est la seule qui ne soit pas répandue parmi le peuple. Les stances du Tasse sont chantées par les gondoliers de Venise. Shakespeare est autant admiré par le peuple en Angleterre que par la classe supérieure. Nos poètes français sont admirés par tout ce qu'il y a d'esprits cultivés chez nous et dans le reste de l'Europe, mais ils sont tout à fait inconnus aux gens du peuple et aux bourgeois même des villes, parce que les arts en France ne sont pas comme ailleurs natifs du pays même où leurs beautés se développent."

Ce jugement est sévère mais juste.

Enfin les lettres françaises au siècle de Louis XIV ne

sont pas assez chrétiennes. Ah ! c'est ici que nos regrets éclatent surtout. Comment, après seize siècles de christianisme, on en est encore à Jupiter, à Neptune, à Vénus, à Apollon, à Mars, à Diane, aux nymphes légères, aux naïades humides, aux satires, aux faunes, au vieil attirail mythologique et au jargon suranné de la fable !

On possède la vérité et l'on se nourrit de mensonge ! On déclare que Jésus-Christ n'est pas poétique, on l'éloigne de la littérature et de l'art ! Boileau écrit ces vers :

De la foi des chrétiens les mystères terribles,
D'ornemens égayés ne sont pas susceptibles.

Et le ciseau du Pujet peuple les bosquets de Versailles de tous les dieux du paganisme. En vérité, c'est trop fort !

Si, laissant de côté les orateurs sacrés et les philosophes, vous jetez un regard sur les œuvres de l'époque, comptez les sujets qui appartiennent en propre au christianisme. Dans Boileau, une de ses plus faibles épîtres "l'Amour de Dieu" ; dans Racine, *Esther*, composée pour les jeunes personnes de Saint-Cyr et *Athalie*, que le public ne goûte pas ; dans Corneille, *Polyeucte*, accueilli froidement à l'hôtel de Rambouillet ; dans La Bruyère, le chapitre sur les "esprits forts". Et c'est tout ou à peu près.

Par contre, les réminiscences de l'antiquité païenne sont à la mode. C'est le Rhin qui prend la figure de Jupiter, et Mars et Bellone qui accompagnent le grand Condé. L'automne ne succède pas à l'été. Non : c'est "Cérès contente qui fait place à Pomone." On n'entend parler que des Muses, de Flore, de Thétys, de Phœbus, de Minerve, de Bacchus ; on se croirait transporté en plein siècle d'Auguste. Au théâtre, sauf les exceptions que nous venons de voir, aucune pièce chrétienne et française. Toujours Horace, Cinna, Sertorius, Pompée, Andromaque, Britannicus, Phèdre, Iphigénie.

Et que nous font à nous ces Grecs et ces Romains ? Ont-ils eu nos idées, nos aspirations, notre foi ? Parlez-nous donc, plutôt, du Christ et de la France ; répétez le vieux cri du début de la loi salique : " *Vivat Christus qui diligit francos,*" vive le Christ qui aime les Francs ! Soyez, avant tout, dans

vos œuvres, chrétiens et français, et vous aurez nos applaudissements, et vous aurez nos larmes, et vous aurez les plus généreux battements de notre cœur.

Les hommes de génie de cette époque sont pourtant des croyants sincères ; mais l'esprit de la Renaissance les égare dans des voies fausses, et altère dans leur intelligence la vraie notion de l'art. Suivant l'expression d'un poète contemporain, leur cœur est chrétien mais leurs lèvres sont païennes : de là, froideur et désaccord entre leur poésie et le cœur humain.

Toutefois, ces réserves nécessaires étant faites, la littérature du XVII^e siècle n'en reste pas moins une belle et admirable littérature, pleine d'harmonie, d'élévation et de majesté une littérature immortelle. Mais hélas ! rien ne dure ici-bas, et le temps qui ne respecte ni les grands monuments, ni les grands hommes, ni les grands siècles, emporte dans sa course cette époque glorieuse, dont les plus éclatantes individualités s'évanouissent tour-à-tour.

On les voit successivement disparaître ces fameux capitaines, ces princes de la chaire, ces clairvoyants ministres, ces mélodieux poètes, ces artistes inspirés. Corneille, Pascal et Molière ne sont plus. Déjà la France toute entière a pleuré Turenne, tombé sous le canon de Salzbach. Bientôt c'est le grand Condé qui suit dans la mort son illustre rival, et Bossuet, couronné de cheveux blancs, qui, avant de terminer son éblouissante carrière oratoire, imprime à la gloire de ce prince le sceau du génie, en lui consacrant "les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.". Désormais, à chaque pas, le siècle laissera derrière lui quelque auguste dépouille. Luxembourg, Henriette d'Orléans, Louvois, Sévigné, La Bruyère, Racine, Bourdaloue, Boileau, Fénelon paient, les uns après les autres, à la nature mortelle l'inévitable tribut. Puis, lorsque tous sont partis, Louis XIV, qui semble être resté le dernier pour conduire le deuil de ses contemporains, Louis XIV descendant au tombeau, entraîne avec lui dans l'éternité ce siècle auquel il a donné son nom.

Que va devenir maintenant cette littérature classique dont nous avons étudié les splendeurs et les ombres ? Mes-

sieurs, elle va subir la loi de toutes les choses humaines : elle va dégénérer. Et tout d'abord une double évolution va se produire.

Les grands génies de l'âge précédent étant disparus, on les étudie comme les modèles achevés du goût dans les lettres. En imitant les formes qu'ils avaient laissées, on exagère les défauts que nous avons signalés : la convention, l'uniformité monotone de la couleur et du rythme, les fictions et les allégories mythologiques qui refroidissent le style.

En même temps, on rompt violemment avec l'esprit qui fut l'âme du règne de Louis XIV, l'esprit d'autorité et de respect. Sous ce rapport, le XVIIIe siècle est l'antithèse vivante de celui qui l'a précédé. L'un était grave et croyant, l'autre est railleur et sceptique ; celui-là était encore chrétien et spiritualiste, celui-ci est païen et sensualiste ; le premier cherchait dans les lettres la manifestation du beau, le dernier s'en fait un engin pour battre en brèche la religion et l'état.

Or, l'incrédulité est essentiellement stérile, et il n'y a rien de fatal à l'éclosion des œuvres d'imagination comme l'esprit d'analyse et la discussion systématique. Il n'est donc pas surprenant que la littérature, cédant à ces influences néfastes, ait glissé rapidement sur la pente de la décadence. Décadence au théâtre, où les élégances et les habiletés de Voltaire ne peuvent faire oublier les créations sublimes ni les pathétiques inspirations de Racine ; où les sombres drames de Crébillon sont impuissants à égaler les mâles tragédies de Corneille ; où Marivaux et Destouches, Dancourt et Collin d'Harleville sont écrasés par les souvenirs des *Femmes Savantes* et du *Misanthrope*. Décadence dans la fable, où Florian n'est qu'un pâle reflet de LaFontaine, qui demeure inimitable dans l'art de mettre en scène les animaux. Décadence dans l'épître, la satire et l'enseignement des préceptes, où Boileau continue à régner seul au sommet, du Parnasse. Décadence dans l'histoire, où Voltaire et Montesquieu ont le malheur de venir après l'Aigle de Meaux, dont le regard perçant embrasse d'un seul coup d'œil les événements et les empires. Décadence dans l'éloquence sacrée, où le faux

goût du temps s'est glissé, et dont les plus dignes représentants, l'abbé Poulle et le père Bridaine, ne sauraient lutter avec les foudres de Bossuet, la dialectique vivante de Bourdaloue, l'onction et l'élocution parfaite de Massillon.

Sans doute, il y avait encore des talents incontestables, de grandes intelligences. Voltaire et Montesquieu, Buffon et Diderot étaient des esprits d'élite qui auraient pu prétendre à tracer dans les lettres françaises un sillon de lumière. Mais le souffle de leur siècle était mortel aux inspirations du génie. N'ayant gardé de l'époque précédente que les formules, et ne partageant aucune de ses croyances, il leur était bien difficile de produire autre chose que des œuvres froidement régulières. Les hommes réellement supérieurs pouvaient encore, jusqu'à un certain point, déguiser ce vice incurable. Mais, chez les auteurs de deuxième ordre, l'infériorité apparaissait évidente. C'était toujours le vieux moule classique, seulement le métal n'était plus le même. Autrefois on y jetait de l'or pur, maintenant on n'y coulait plus que de l'alliage.

Comme nous l'avons déjà dit, on avait conservé tous les défauts du XVIII^{ème} siècle sans en renouveler les beautés. La mythologie l'emportait sur toute la ligne, et les écrivains poussaient encore plus loin que sous le règne de Boileau le fanatisme de la règle et la superstition du précepte. Il était interdit d'être original et saisissant en dehors de l'*Art Poétique*. On sacrifiait dix termes justes et expressifs plutôt que de manquer une périphrase. Léon Gautier prétend que Delille fût mort plutôt que de prononcer le mot épingle et qu'il faisait, pour éviter ces deux syllabes, un voyage de deux hexamètres. La césure coupait le vers en deux hémistiches égaux avec une implacable précision. La période, marchant à pas mesurés, suivait la ligne droite avec une exactitude invariable. Mais ni dans la poésie, ni dans la prose, on ne retrouvait cette grandeur, ce charme profond, cette royale ampleur de la forme, cette virile élocution de la pensée qui ravissaient dans Bossuet et dans Racine.

Les limites de cette conférence ne nous permettent pas d'insister davantage sur cette époque. Toutefois, pour qu'on

ne nous accuse pas de partialité et d'injustice, nous citerons deux opinions qui ne paraîtront pas suspectes. Ecoutez Paul-Louis Courier : " Surtout, dit-il à un de ses amis, " gardez-vous bien de croire que quelqu'un ait écrit en français depuis le règne de Louis XIV ; la moindre femmelette " de ce temps-là vaut mieux pour le langage que les Jean- " Jacques, Diderot, d'Alembert contemporains et posté- " rieurs." Et maintenant, laissons parler Voltaire lui-même, dans sa correspondance : " Nous sommes bien médiocres en " tout genre ; ne rougissez-vous pas quelquefois de la déca- " dence où vous voyez notre nation ? Nous avons eu un " bon moment sous Louis XIV ; mais nous n'avons aujourd'hui que l'Opéra-Comique et mademoiselle Duchapt."

Vers la fin de cette époque médiocre il y eut pourtant quelques tressaillements de vie, quelques élans généreux, quelques tentatives de régénération littéraire. Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre demandèrent leurs inspirations à la solitude et aux harmonies de la nature, Gilbert poussa quelques-uns de ces cris indignés qui parviennent au cœur de la postérité, André Chénier, qui écrivait dans le silence ses œuvres parfaites au point de vue de la forme, exposa, dans son poème de l'Invention, la poétique dont il donna la formule dans ce vers admirable :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Mais ces écrivains restent isolés, et, autour d'eux, Boucher continue à peindre ses bergers enrubannés, l'abbé Bernis à roucouler ses insipides idylles, Delille et Saint-Lambert à rimer éternellement leurs poèmes didactiques pleins d'un ennui transcendant. On dirait que, désespérant de réussir ailleurs, les poètes se sont tous jetés dans le genre descriptif, qui demande peu d'invention. On décrit, on décrit, on décrit. Suivant un écrivain de notre siècle, " Delille vers la fin de sa vie se vantait, à la manière des dénombrements d'Homère, d'avoir fait douze chameaux, quatre chiens, un jeu d'échecs, un trictrac, un damier, un billard, plusieurs hivers, beaucoup d'étés, force printemps, cinquante couchers de soleil et tant d'aurores qu'il se perdait à les

compter." Voilà ce qu'était devenue la littérature classique soixante ans après la mort de Louis XIV.

Cependant, où en est rendue la société française ? La société a suivi la même progression descendante que la littérature. Une troupe de sophistes pervers et corrompus ont osé déclarer la guerre au Christ et à son Eglise, et de toutes parts s'est élevé contre le ciel un concert de blasphèmes et d'impiétés capables de faire frémir les consciences les moins timides. L'athéisme est érigé en système et le scepticisme est à la mode. Ninon de Lenclos, Saint-Evremond, Chaulieu, Lafare, qui se dissimulaient et vivaient dans l'ombre durant la vieillesse sévère de Louis XIV, tout ce groupe voluptueux et léger a fait école. Les grands seigneurs ont leurs petites maisons où ils reçoivent les philosophes et les actrices, et où les fins soupers sont égayés par des railleries à la Providence et des couplets licencieux. Les turpitudes de la Régence ont servi de prélude aux scandales du règne, et Louis XV a laissé choir dans la boue cette couronne des lis qui brillait autrefois au chaste front de saint Louis. La noblesse applaudit Beaumarchais qui la bafoue ; la bourgeoisie voltairienne lit les pamphlets philosophiques et imite de loin les exemples des grands, tout en déclamant contre leurs vices et en préparant leur chute. Le peuple, témoin de toutes ces hontes et de tous ces abaissements, le peuple est sombre et agité comme l'océan la veille de ses colères. Et l'Eglise, messieurs, l'Eglise pleure pendant que le siècle rit. Elle pleure sur cette monarchie française qu'elle a baptisée et sacrée dans ses temples ; elle pleure sur cette société chrétienne qu'elle a vu naître et dont elle a guidé les premiers pas ; elle pleure enfin sur elle-même, sur son autorité méconnue, sur ses milices les plus fidèles persécutées et proscrites, sur ses autels déserts, et sur les outrages qu'on prodigue à son divin fondateur. Ah ! ces pleurs de l'Eglise et ce rire des philosophes coûteront chers à la France ! Il faudra des torrents de sang et des éclats de foudre pour en effacer la trace et en étouffer l'écho !

Mais, en attendant que vienne le déluge, on s'amuse à jouer la pastorale et à tourner des vers galants. Il se dégage

de toute cette époque une odeur de Bas-Empire. De quelque côté qu'on se tourne, on aperçoit les signes d'une irrémédiable décadence. En dépit de ses fleurs, de sa poudre et de ses parfums, ce monde est caduc, de même qu'en dépit de ses chalumeaux, de ses bergeries et de son vernis classique, cette littérature est en décrépitude.

C'est alors qu'éclate cette formidable tempête, présagée par tant de sinistres avant-coureurs,—tempête qui détruit tout, renverse tout, bouleverse tout : le trône, les institutions, la société. Nous n'avons pas à vous faire un récit de cet événement fameux, la Révolution française. Il est connu de tous et ses résultats sont vivants.

Le châtiment fut grand comme les crimes et les oublis. Chacun paya sa dette. La royauté avait prévarié : Louis XVI et Marie-Antoinette montèrent sur l'échafaud. La noblesse s'était faite la complaisante de Voltaire : le sol français fut arrosé du sang des Montmorency, des Larocheffoucauld, des Lamballe et de vingt autres nobles races qui remontaient aux croisades. La philosophie avait lancé au Christ un arrogant défi : Condorcet, Bailly, Marmontel, Laharpe et une foule d'autres moins célèbres périrent de mort violente ou languirent dans les cachots et dans l'exil. La poésie avait demandé ses inspirations à la muse païenne de Sapho et d'Anacréon : André Chénier et Boucher gravirent les degrés de la guillotine. La bourgeoisie avait bu à la coupe de l'irrégion; elle fut flagellée dans son orgueilleuse opulence et son égoïste repos.

Puis, lorsque leur œuvre sanglante fut accomplie, les acteurs de cet épouvantable drame, Girondins, Montagnards, Jacobins, Cordeliers, terroristes, thermidoriens, s'entretuèrent et devinrent les uns contre les autres les instruments de la justice divine. Marat, Danton, Robespierre, St-Just, Couthon, furent tour-à-tour précipités dans le gouffre qu'eux-mêmes avaient creusé. Après la Convention vint le Directoire. Les hommes de boue succédaient aux hommes de sang, et la France, roulant de chute en chute, s'en allait aux abîmes lorsqu'un soldat, précédé des souvenirs d'Arcole, de Rivoli et d'Aboukir, surgit tout-à-coup de l'Orient pour museler tous les tigres et bâillonner tous les rhéteurs.

Le XVIIIe siècle expire au bruit du canon de Marengo ; les premiers échos du XIXe retentissent du nom et de la gloire de Napoléon Bonaparte ; le consulat commence son œuvre réparatrice, et la France respire.

Mais quels changements s'étaient opérés dans la nation ! Le cataclysme révolutionnaire avait ouvert un précipice entre son passé et son avenir. L'ancien régime, la vieille société, avaient été démolis de fond en comble, et de leurs débris on avait construit un monde nouveau. Les lois, les mœurs, les institutions, tout était transformé. Les événements prodigieux et tragiques qu'on venait de traverser, imprimaient dans les âmes je ne sais quelle crainte religieuse et quel attendrissement mélancolique. Les familles comptaient leurs morts et la foi ses martyrs.

A la lueur de la foudre on avait vu clairement l'action de cette Providence que le XVIIIe siècle avait blasphémée. Suivant l'expression d'un grand poète, " ce qu'il y a de plus sublime et d'immortel dans l'homme se réveille comme en sursaut au bruit de toutes ces voix merveilleuses qui avertissent de Dieu." Un immense besoin de religion, d'idéal, de poésie, se faisait sentir. Et l'on comprenait instinctivement que les versificateurs survivants du dernier siècle et continuateurs impassibles de sa littérature de convention, étaient impuissants à satisfaire cette soif ardente. En ce moment, un homme entra en France.

Il avait promené ses ennuis à travers les solitudes du Nouveau-Monde et il y avait rencontré Dieu. Il avait admiré le spectacle du soleil disparaissant avec lenteur dans l'océan aux flots profonds, et il avait eu la sensation de l'Infini. Au bord des cataractes mugissantes et sous les sombres arceaux des forêts vierges, il avait entendu chanter la poésie, et de retour de ces pérégrinations lointaines, il apportait à la société française un livre où la nature, l'art et Dieu étaient célébrés dans un style inconnu jusqu'alors. Cet homme s'appelait François-Réné de Châteaubriand ; ce livre avait pour titre : *Le Génie du Christianisme.*"

Un long frémissement d'émotion et d'enthousiasme courut d'un bout de la France à l'autre. Ce coup de clairon sonore et retentissant réveillait des échos endormis depuis trois

siècles. L'œuvre nouvelle n'était pas parfaite ; mais la sève puissante et féconde y coulait à pleins bords, les défauts eux mêmes y étaient empreints d'une originale hardiesse, et les beautés étaient vivantes. C'était la jeunesse, c'était le printemps, c'était l'aurore.

Le livre de M. de Châteaubriand répondait admirablement à cet état des âmes que nous décrivions tout à l'heure. Il brisait les mailles du filet dont l'esprit de routine avait emprisonné le génie national. Il ouvrait aux lettres des horizons infinis, de lumineuses perspectives, et, à tous ces titres, il méritait le succès inouï qu'il rencontra.

Moins religieuse que Châteaubriand, mais professant à peu près les mêmes théories sur l'art, madame de Staël levait, de son côté, l'étendard de la révolte contre la littérature fautive et guindée du XVIIIe siècle, et révélait à la France Klopstock, Gœthe et Schiller, ces libres et vigoureux génies de la rêveuse Allemagne. Le livre qu'elle écrivit dans son exil eut une influence presque égale à celle du *Génie du Christianisme*. Mais le moment de la rénovation littéraire n'était pas encore arrivé.

La grande figure de Napoléon reléguait dans l'ombre tout ce qui n'était pas elle. Le roulement des tambours et le fracas des batailles, étouffaient les chants de la muse. On avait bien le temps, en vérité, de s'occuper de critique et de poésie ! Il fallait profiter d'Austerlitz, prendre Berlin, refouler le Czar dans ses steppes arides, envoyer les aigles victorieuses planer sur Vienne et sur Madrid. L'épopée impériale se déroulait aux regards éblouis de l'Europe, et, pendant quinze années elle tint l'univers en suspens. Mais, hélas ! aux victoires éclatantes succéda bientôt la série des désastres. Après Wagram ce fut Moscou, puis la Bérésina, puis Leipsick, et enfin Waterloo. L'Empire s'évanouit comme un rêve de gloire. L'aigle blessé fut fait captif et confié à la garde d'un vautour. La France, après tant d'années de discordes intestines et de guerres ruineuses, put enfin se laisser aller au charme du repos et de la paix sous un régime qui semblait devoir lui donner l'ordre et la liberté. L'heure était propice pour une réforme dans la littérature. Il y avait dans les cœurs et dans les intelligences une exubérance d'enthou-

siasme, de sensibilité. Et cependant les poètes de l'Empire, Luce de Lancival, Arnault, Etienne de Jouy, Ancelot, etc., continuaient tranquillement à aligner leurs alexandrins corrects et à construire, suivant les règles, leurs tragédies pseudo-romaines. Madame de Staël était morte. Châteaubriand était absorbé par la politique, et personne ne se présentait pour continuer leur œuvre, lorsque tout-à-coup parut, sans nom d'auteur, un volume de poésies intitulé : *Méditations poétiques et religieuses*. M. de Lamartine, que nous avons vu apparaître un peu brusquement au début de cette conférence, M. de Lamartine entra en scène ; cette fois, le romantisme était né en France.

THOMAS CHAPAIS.

(à continuer.)

ANGÉLINE DE MONTBRUN.

Avez-vous cru que cette vie fut la vie ?
LACORDAIRE.

(Suite.)

26 juin.

De ma visite aux Aulnets j'ai emporté *Tout pour Jésus*, livre bien aimé de Melle Désileux, et, mon Dieu, avec quelle émotion j'ai lu la page suivante qui portait en marge la date de la mort de mon père.

“ Regardez cette âme qui vient d'entendre son jugement, à peine Jésus a-t-il fini de parler, le son de sa douce voix n'est point encore éteint, et ceux qui pleurent n'ont pas encore fermé les yeux du corps loin duquel la vie a fui : pourtant le jugement est rendu, tout est consommé ; il a été court, mais miséricordieux. Que dis-je ? Miséricordieux, la parole ne saurait dire ce qu'il a été. Que l'imagination le trouve. Un jour, s'il plait à Dieu, nous en ferons nous-même la douce expérience. Il faut que cette âme soit bien forte pour ne pas succomber sous la vivacité des sentiments qui s'emparent d'elle ; elle a besoin que Dieu la soutienne pour ne point être anéantie. Sa vie est passée ; comme elle a été courte ! sa mort est arrivée ; combien douce son agonie d'un moment ! comme les épreuves paraissent une faiblesse, les chagrins une misère, les afflictions un enfantillage ! Et maintenant, elle a obtenu un bonheur qui ne finira jamais. Jésus a parlé, le doute n'est plus possible. Quel est ce bonheur ? L'œil ne l'a point vu, l'oreille ne l'a point entendu. Elle voit Dieu, l'éternité s'étend devant elle dans son infinité. Les ténèbres se sont évanouis, la faiblesse a disparu, il n'est plus ce temps qui autrefois la désespérait. Plus d'ignorance, elle voit Dieu, son intelligence se sent inondée de délices ineffables ; elle a puisé de nouvelles forces dans cette gloire que l'imagination ne saurait concevoir ; elle se rassasie de cette vision, en présence de laquelle toute la science du

monde n'est que ténèbres et ignorance. Sa volonté nage dans un torrent d'amour ; ainsi qu'une éponge s'emplit des eaux de la mer, elle s'emplit de lumière, de beauté, de bonheur, de ravissement, d'immortalité, de Dieu. Ce ne sont là que de vains mots plus légers que la plume, plus faibles que l'eau ; ils ne sauraient rappeler à l'imagination même l'ombre du bonheur de cette âme.

Et nous sommes encore ici ! O ennui ! ô tristesse !

(Angéline de Montbrun à Mina Darville.)

Comme on vous l'a dit, j'ai une amie de moins sur la terre mais je sens que j'ai une protectrice de plus au ciel. Ah, Mina, qu'elle a souffert ! La sensibilité de la pauvre disgraciée avait cette profondeur redoutable, ravissante qui fait penser à l'infini. Quelle vie horrible ! Sans souvenirs comme sans espérances ! C'est fini, maintenant la terre a été foulée sur son pauvre corps, et pour moi, voilà Véronique Désileux parmi ces ombres chères qu'on traîne après soi, à mesure qu'on avance dans la vie.

J'ai reçu vos deux lettres, et bien des choses m'ont profondément touchée. Vous savez comme il vous plaignait à son heure dernière et volontiers, je dirais comme lui : "Pauvre petite Mina."

Votre frère m'a envoyé de vos cheveux. Veuillez le remercier de ma part, et lui faire comprendre qu'il ne doit plus m'écrire. A quoi bon !

Chère sœur, je ne puis regarder sans émotion ces belles boucles brunes que vous peigniez si bien. Qui nous eût dit qu'un jour, cette superbe chevelure tomberait sous le ciseau monastique ? qu'une guimpe de toile blanche entourerait votre charmant visage ? Ma chère mondaine d'autrefois, comme j'aimerais à vous voir sous votre voile noir. Ainsi, vous voilà consacrée à Dieu, obligée d'aimer Notre Seigneur d'un amour de vierge et d'épouse. Ce qu'on dit contre les vœux perpétuels me révolte. Honte au cœur qui, lorsqu'il aime, peut prévoir qu'il cessera d'aimer.

Mon amie, je ne dors guère et en entendant sonner quatre heures votre souvenir me revient toujours. Chère Mina, ma pensée vous suit, tout attendrie, dans ces longs corridors

des Ursulines où vous passez comme une ombre. J'ai assisté à l'oraison des religieuses. J'aimerais à les voir immobiles dans leurs stalles et toutes les têtes jeunes et vieilles inclinées sous la pensée de l'éternité. L'éternité, cette mer sans rivages, cet abîme sans fond où nous disparaîtrons tous. Si je pouvais me pénétrer de cette pensée. Mais je ne sais quel poids formidable m'attache à la terre. Où sont les ailes de ma candeur d'enfant ? Alors je me sentais portée en haut par l'amour. Mon âme, comme un oiseau captif, tendait toujours à s'élever. Oh ! le charme profond de ces enfantines rêveries sur Dieu, sur l'autre vie. J'aimais mon père avec une ardente tendresse, et pourtant, je l'aurais laissé sans regret pour mon père du ciel. Ah ! Mina, c'était la grâce encore entière de mon baptême. Maintenant, la chrétienne aveuglée par ses fautes, ne comprend plus ce que comprenait l'innocence de l'enfant. Toute entière à mes souvenirs et à mes regrets, je ne sais plus que pleurer *comme ceux qui n'ont pas d'espérance*. Mina, j'ai vu de près l'abîme du désespoir. Je souffre mal. Ni Dieu ni mon père ne sont contents de moi, et cette pensée ajoute encore à mes tristesses.

Dans votre riante chapelle des Ursulines, j'aimais surtout la chapelle des Saints où je priais mieux qu'ailleurs. Pendant mon séjour au pensionnat, j'allais tous les jours y faire brûler un cierge, pour que la Sainte Vierge me ramenât mon père sain et sauf, et maintenant, je voudrais que là, aux pieds de Notre-Dame du Grand Pouvoir, une lampe brûlât nuit et jour pour qu'elle me conduise à lui.

Je suis charmée que vous soyez sacristine. Vous faites si merveilleusement les bouquets. Quel beaux paniers de fleurs je vous enverrais, si vous n'étiez pas si loin.

Ma chère Mina, soyez bénie pour le tendre souvenir que vous donnez à mon père. Puisque votre office vous permet d'aller dans l'église, je vous en prie, ne passez pas un jour sans vous agenouiller sur le pavé qui le couvre. Cette fosse si étroite, si froide, si obscure, je l'ai toujours devant les yeux. Vous dites que dans le ciel il est plus près de moi qu'autrefois. Mina, le ciel est bien haut, bien loin, et je suis une pauvre créature. Vous ne pouvez comprendre à quel point il me manque, et le besoin, l'irrésistible besoin de me

sentir serrée contre son cœur. Le temps ne peut rien pour moi. Comme disait Eugénie de Guérin, les grandes douleurs vont en creusant comme la mer. Et le savait-elle comme moi ! Elle ne pouvait pas aimer son frère comme j'aimais mon père. Elle ne tenait pas tout de lui. Puis rien ne m'avait préparée à mon malheur. Il avait conservé toute la vigueur, toute l'élasticité, tout le charme de la jeunesse. Sa vie était si active, si calme, si saine, et sa santé si parfaite. Sans ce fatal accident ! C'est peut-être *une perfidie de la douleur*, mais j'en reviens toujours là.

Mon amie, vous savez que je ne me plains pas volontiers, mais votre amitié est si fidèle, votre sympathie si tendre, qu'avec vous mon cœur s'ouvre malgré moi. Ma santé s'améliore. Qui sait combien de temps je vivrai. Implorez pour moi la paix, ce bien suprême des cœurs morts.

1er juillet.

Pourquoi dans mon esprit revenez-vous sans cesse !
 O jours de mon enfance et de mon allégresse ?
 Qui donc toujours vous rouvre en nos cœurs presque éteints
 O lumineuse fleur des souvenirs lointains.

Parmi les papiers de mon père j'ai trouvé plusieurs de mes cahiers d'études qu'il avait conservés, et comme cela m'a reportée à ces jours bénis où je travaillais sous ses yeux, entourée, pénétrée de sa chaude tendresse ! Quels soins ne prenait-il pas pour me rendre l'étude agréable. Il voulait que je grandisse heureuse, joyeuse, dans la liberté de la campagne, parmi la verdure et les fleurs, et pour cela il ne recula pas devant le sacrifice de ses goûts et de ses habitudes. Quel autre l'eut fait ?

La vue de ces cahiers m'a profondément touchée. J'ai pleuré longtemps. O le bienfait des larmes ! Parfois, cette divine source tarit absolument. Alors, je demeure plongée dans une morne tristesse. Vainement, ensuite, je cherche mes bons sentiments, mes courageuses résolutions. La douleur, cette virile amie, élève et fortifie, mais la tristesse dévaste l'âme. Comment se garantir de cette langueur consumante ?

Je ne vis guère dans le présent, et pour ne pas voir l'ave-

nir qui m'apparaît comme une morne et désolée solitude, je songe au passé tout entier disparu. Ainsi, le naufragé qui n'a que l'espace devant lui, se retourne et dans sa mortelle détresse, interroge la mer où ne flotte plus une épave.

Oui, tout a disparu. O mon Dieu, laissez-moi l'amère volupté des larmes !

3 juillet.

Je ne devrais pas lire les Méditations. Cette voix molle et tendre a trop d'écho dans mon cœur. Je m'enivre de ces orageuses tristesses, de ces passionnés regrets. Insensée ! J'implore la paix et je cherche le trouble. Je suis comme un blessé qui sentirait un âpre plaisir à envenimer ses plaies, à en voir couler le sang.

Où me conduira cette douloureuse effervescence ? J'essaie faiblement de me reprendre à l'aspect charmant de la campagne, *mais le soleil des vivants n'échauffe plus les morts.*

Quand la feuille des bois tombe dans la prairie,
Le vent du soir s'élève et l'arrache aux vallons,
Et moi je suis semblable à la feuille flétrie
Emportez-moi comme elle, orageux aquilons.

6 juillet.

Oublier ! grande misère, amère parole.

Oublier qu'on a porté en soi-même l'éclatante blancheur de son baptême, et la divine beauté de la parfaite innocence.

Oublier la honte insupportable de la première souillure, la salutaire amertume des premiers remords.

Oublier l'âpre et fortifiante saveur du renoncement ; les joies profondes, les religienses terreurs de la foi.

Oublier les aspirations vers l'infini, la douceur bénie des larmes, les rêves délicieux de l'âme virginale, les premiers regards jetés sur l'avenir, ce lointain enchanté qu'illuminait l'amour.

Oublier les voluptés célestes de l'abnégation ; les joies sacrées du cœur, les déchirements sanglants et les illuminations du sacrifice, les révélations de la douleur.

Oublier les clartés d'en haut ; les rayons qui s'échappent de la tombe ; les voix qui viennent de la terre quand ce qu'on aimait le plus y a disparu.

Oublier qu'on a été l'objet d'une incomparable tendresse ; qu'on a cru à l'immortalité de l'amour.

Oublier que l'enthousiasme a fait battre le cœur ; que l'âme s'est émue devant la beauté de la nature ; qu'elle s'est attendrie sur la fleur saisie par le froid, sur le nid où tombait la neige, sur le ruisseau qui coulait entre les arbres dépouillés.

Oublier ! laisser le passé refermer ses abîmes sur la meilleure partie de soi-même. N'en rien garder, n'en rien retenir. Ceux qu'on a aimés, les voir disparaître de sa pensée comme de sa vie, les sentir tomber en poudre dans son cœur.

Non, la consolation n'est pas là.

7 juillet.

La consolation c'est d'accepter la volonté de Dieu, c'est de songer à la joie du revoir, c'est de savoir que je l'ai aimé autant que je pouvais aimer.

Dans quelle délicieuse union nous vivions ensemble. Rien ne me coûtait pour lui plaire ; mais je savais que les froissements involontaires sont inévitables, et pour en effacer toute trace, rarement je le laissais le soir sans lui demander pardon. Chère et douce habitude qui me ramena vers lui la veille de sa mort. Quand je pense à cette journée du 17. Quelles heureuses folles nous étions, Mina et moi ! Jamais jour si triste eut-il une veille si gaie ? Combien j'ai béni Dieu, ensuite, d'avoir suivi l'inspiration qui me portait vers mon père. Ce dernier entretien restera l'une des forces de ma vie.

Je le trouvai qui lisait tranquillement. Nox dormait à ses pieds devant la cheminée où le feu allait s'éteindre. Je me souviens qu'à la porte, je m'arrêtai un instant pour jouir de l'aspect charmant de la salle. Il aimait passionnément la verdure et les fleurs et j'en mettais partout. Par la fenêtre ouverte, à travers le feuillage j'apercevais la mer tranquille, le ciel radieux. Sans lever les yeux de son livre, mon père me demanda ce qu'il y avait. Je m'approchai et m'agenouillant comme j'aimais à le faire devant lui, je lui dis que je ne pourrais m'endormir sans la certitude qu'aucune ombre de froideur ne s'était glissée entre nous, sans lui

demandeur pardon si j'avais eu le malheur de lui déplaire en quelque chose. Je vois encore son air moitié amusé, moitié attendri. Il m'embrassa sur les cheveux en m'appelant sa chère folle, et me fit asseoir pour causer. Il était dans ses heures d'enjouement, et alors sa parole ondoyante et légère avait un singulier charme. Je n'ai connu personne dont la gaieté se prit si vite. Mais ce soir-là quelque chose de solennel m'oppressait. Je me sentais émue sans savoir pourquoi. Tout ce que je lui devais me revenait à l'esprit. Il me semblait que je n'avais jamais apprécié son admirable tendresse. J'éprouvais un immense besoin de le remercier, de le chérir. Minuit sonna et avec ce son qui me parut lugubre une crainte vague et terrible entra en moi. Cette chambre si jolie, si riante me fit soudain l'effet d'un tombeau. Je me levai pour cacher mon trouble et m'approchai de la fenêtre. La mer s'était retirée au large, mais le faible bruit des flots m'arrivait par intervalles. J'essayais résolument de raffermir mon cœur, car je ne voulais pas attrister mon père. Lui commença dans l'appartement un de ces va-et-vient qui étaient dans ses habitudes. En passant, son regard tomba sur la fille du Tintoret et une ombre douloureuse couvrit son visage. Il s'arrêta et resta sombre et rêveur à la considérer. Je l'observais sans oser suivre sa pensée. Nos yeux se rencontrèrent et ses larmes jaillirent. Il me tendit les bras et sanglota : O mon bien suprême ! ô ma Tintorella.

Je fondis en larmes. Cette soudaine et extraordinaire émotion répondant à ma secrète angoisse m'épouvantait, et je m'écriai : Mon Dieu, mon Dieu, que va-t-il donc arriver ?

Il se remit à l'instant, et essaya de me rassurer, mais je sentais les violents battements de son cœur, pendant qu'il répétait de sa voix la plus calme : Ce n'est rien, ce n'est rien, c'est la sympathie pour le pauvre Jacques Robusti.

Et comme je pleurais toujours et frissonnais entre ses bras, il m'enleva comme une plume et me porta sur le sofa au coin du feu ; puis il alla fermer la fenêtre et jeta ensuite quelques morceaux de bois sur les tisons. La flamme s'éleva bientôt vive et brillante. Alors revenant à moi, il me

demanda pourquoi j'étais si bouleversée. Je lui avouai mes terreurs.

Bah ! dit-il légèrement, des nerfs.

— Mais vous aussi, insistai-je, vous avez senti l'approche du malheur.

— J'ai eu un moment d'émotion, mais tu sais que Mina assure que j'ai une nature d'artiste.

Il me badinait, me raisonnait, me câlinait, et comme je restais toute troublée, il me prit dans ses bras, et me demanda gravement : Mon enfant, si moi ton père j'avais l'entière disposition de ton avenir serais-tu bien terrifiée ?

Alors, partant de là, il m'entretint avec une adorable tendresse de la folie de l'absurdité de la défiance de Dieu ; *plus père que tous les pères ensemble.*

Sa foi entraînait en moi comme une vigueur. La vague, l'horrible crainte disparut, et étroitement pressée contre son cœur, je ne pleurais plus que sur ces bornes douloureuses où s'arrête avec la puissance de l'union la puissance de l'amour. Jamais, non jamais je ne m'étais sentie si profondément, si passionnément aimée. Pourtant je comprenais (et avec quelle lumineuse clarté) que rien dans les tendresses humaines ne peut faire soupçonner ce qu'est l'amour de Dieu pour ses créatures.

O mon Dieu, votre grâce me préparait au plus terrible des sacrifices. C'est ma faute, ma très grande faute, si l'éclatante lumière qui se levait dans mon âme n'a pas été croissant jusqu'à ce jour.

Chose singulière ! le parfum de l'héliotrope me reporte toujours à cette heure sacrée—le dernière de mon bonheur—Ce soir là il en portait une fleur à sa boutonnière, et ce parfum est resté pour jamais mêlé aux souvenirs de cette soirée, la dernière qu'il ait passée sur la terre.

8 juillet.

Quand je vivrais encore longtemps, jamais je ne laisserai ma robe noire, jamais je ne laisserai son deuil.

Après la mort de mère, il m'avait voué à la Vierge, et d'aussi loin que je me rappelle j'ai toujours porté ses couleurs. Pourrait-elle l'oublier ? C'est pour mes voiles

d'orpheline que j'ai laissé sa livrée que je devais porter jusqu'à mon mariage. Ces couleurs virginales plaisaient à tout le monde, à mon père surtout qui disait si bien ;

O ma fille, âme heureuse,
O lac de pureté
Dans la vallée ombreuse
Reste où ton Dieu te creuse
Un nid plus abrité.

10 juillet

Le mardi d'avant sa mort, de bonne heure, nous étions montés sur le cap. Rien n'est beau comme le matin d'un beau jour et jamais je n'ai vu le soleil se lever si beau que ce matin là. Autour de nous, tout resplendissait, tout rayonnait. Mais indifférent à ce ravissant spectacle, mon père restait plongé dans une méditation profonde. Je lui demandai ce qu'il regardait en lui-même et répondant à ma question par une autre, comme c'était un peu son habitude il me dit ; Penses-tu quelquefois à cet incendie d'amour que la vue de Dieu allumera dans notre âme ?

Je n'étais pas disposée à le suivre dans ces régions élevées et je répondis gaiement : En attendant, serrez-moi contre votre cœur.

Ma pauvre enfant, reprit-il ensuite, nous sommes bien terrestres, mais tantôt ce tressaillement de la nature à l'approche du soleil m'a profondément ému, et toute mon âme s'est élancée vers Dieu.

L'expression de son visage me frappa. Ses yeux étaient pleins d'une lumière que je n'y avait jamais vue. Était-ce la lumière de l'éternité qui commençait à lui apparaître ? Il en était si près—et avec quelle consolation je me suis rappelé tout cela en écoutant le récit que Saint-Augustin nous a laissé de son ravissement pendant qu'il regardait, avec sa mère, le ciel et la mer d'Ostie.

J'aime Saint-Augustin, ce cœur profond qui pleura si tendrement. Sa mère et son ami Alype. Un jour, en parlant à son peuple des croyances superstitieuses le *fils de tant de larmes* disait ; Non, les morts ne reviennent pas et son âme aimante en donne cette raison touchante : " J'aurais revu ma mère." Et moi, pauvre fille, ne puis-je pas dire aussi :

Les morts ne reviennent pas, *j'aurais revu mon père*. Lui si tendre pour mes moindres chagrins, lui qui était comme une âme en peine dès qu'il ne m'avait plus.

12 juillet.

J'aime à voir le soleil disparaître à travers les grands arbres de la forêt; la voilà déjà qui dépouille la parure de lumière pour s'envelopper d'ombre. A l'horizon les nuages pâlisent. On dit *beau comme un ciel sans nuages* et pourtant que les nuages sont beaux lorsqu'ils se teignent des feux du soir. Tantôt en admirant ces groupes aux couleurs éclatantes, je songeais à ce que l'amour de Dieu peut faire de nos peines, puisque la lumière en pénétrant de sombres vapeurs en fait une merveilleuse parure au firmament.

Lorsqu'il fait beau à la tombée de la nuit, je me promène dans mon beau jardin—ce jardin si délicieux, disait Maurice que les amoureux seuls y devaient entrer.

C'est charmant d'entendre les oiseaux s'appeler dans les arbres. Avant de regagner leurs nids, il y en a qui viennent boire et se baigner aux bords du ruisseau. Ce ruisseau, qui tombe de la montagne avec des airs de torrent, coule ici si doux; c'est plaisir de suivre ses gracieux détours. On dirait qu'il ne peut se résoudre à laisser, le jardin, j'aime ce faible bruit parmi les fleurs.

“ Les images de ma jeunesse
S'élèvent avec cette voix;
Elles m'inondent de tristesse
Et je me souviens d'autrefois.”

13 juillet.

Mon serin s'ennuie; il bat de l'aile contre les vitres. J'ai beau l'entourer de verdure et de fleurs, rien n'y fait: il veut l'espace, l'immensité.

Pauvre petit! se sentir des ailes et ne pouvoir les déployer! Qui ne connaît cette souffrance? Qui ne s'est heurté à des bornes douloureuses? Tourment cruel! Misère profonde! Il faut réprimer ses élans, étouffer ses aspirations. O mon Dieu, combien de fois n'ai-je pas souhaité être :

“ Tout ce qui monte, ou flotte, ou vole, ou plane,
Pour me perdre, Seigneur, me perdre ou te trouver.”

15 juillet.

J'ai donné la ferme des Aulnets à Marie Desroches et cet acte m'a fait plaisir à signer. Qu'aurais-je fait de cette propriété ? Je suis déjà trop riche peut-être, et d'ailleurs si sa mort eut été moins prompte, mon père, j'en suis convaincue, aurait laissé quelque chose à sa jolie filleule qu'il affectionnait. Pour elle, cette ferme, c'est la vieillesse heureuse et paisible de son père, c'est l'avenir assuré. Sa joie m'a fait du bien. *Rien ne rafraîchit l'âme comme une bonne action.*

16 juillet.

Tous les dimanches après les vêpres, Paul et Marie viennent me voir, un peu je pense par affection pour moi, et beaucoup par tendresse pour le serin qui leur garde une nuance de préférence dont ils ne sont pas peu fiers. Ces gentils enfants sont charmants dans leur toilette de première communion. Marie surtout est à croquer avec sa robe blanche et le joli chapelet bleu qu'elle porte en guise de collier. Paul commence à se faire à la voir si belle, mais les premières fois il avait des éblouissements. Le jour de leur première communion, je les invitai à dîner et les ayant laissés seuls un instant, je les trouvai qui s'entregardaient avec une admiration profonde. Ces aimables enfants m'apportent souvent de la corallorhize (1) pour les corbeilles. Marie conte fort bien leurs petites aventures.

L'autre jour, en allant chercher leur vache, ils s'étaient assis sur une grosse roche pour se reposer. Marie qui a la mémoire heureuse et la parole facile, était justement à conter l'histoire de la Belle aux cheveux d'or, quand une énorme couleuvre allongea sa tête hideuse de dessous la roche. Marie crut sa dernière heure arrivée et se mit à courir. Mais Paul conservant son sang-froid, la fit monter sur une clôture. Puis il marcha résolument vers la grosse roche et lapida la couleuvre et ses petits. Il y en avait sept. Marie frémit encore en pensant qu'elle s'est trouvée si près d'un nid de couleuvres. Depuis ce jour-là, son petit frère a pris pour elle les proportions d'un héros. Il n'a peur de rien, dit-elle avec conviction, et Paul triomphe modestement.

1) Fleur qui croît parmi les mousses dans les forêts de sapin.

J'aime ces enfants. Leur conversation me laisse toujours quelque chose de frais et de doux. Bien volontiers, je contenterais toutes leurs petites envies, mais je craindrais que leurs visites ne devinssent intéressées ; aussi pour l'ordinaire je ne leur donne qu'un peu de vin pour leur grand'mère. Ils s'en vont contents.

10 juillet.

Le jour éclatant m'assombrit étrangement, mais j'aime le demi-jour doré, la clarté tendre et douce du crépuscule. Malgré la tristesse permanente au fond de mon âme, la beauté de la nature me plonge parfois dans des rêveries délicieuses. Mais il faut toujours finir par rentrer, et alors la sensation de mon isolement me revient avec une force nouvelle. Par moments, j'éprouve un besoin absolument irrésistible de revoir et d'entendre Maurice. Il me faut un effort désespéré pour ne pas lui écrire : O mon ami, venez. Et fidèle à sa parole il viendrait—il viendrait.

21 juillet.

N'aimait-il donc en moi que ma beauté ? Ah ! ce cruel étonnement de l'âme. Cela m'est resté au fond du cœur comme une souffrance aigue, intolérable. Qu'est-ce que le temps, qu'est-ce que la raison peut faire pour moi ? Je suis une femme qui a besoin d'être aimée.

Parfois, il me faut un effort terrible pour supporter les soins de mes domestiques. Et pourtant, ils me sont attachés, et la plus humble affection n'a-t-elle pas son prix. Mon Dieu, que je sache me vaincre, que je ne sois pas ingrate, que je ne fasse souffrir personne.

(à suivre.)

Le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle

ET LA FONDATION DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Suite.

IV.

Pendant que l'institut passait, à Paris, par de telles tribulations, il prenait un merveilleux accroissement dans les provinces. Dieu compensait ainsi les chagrins qu'éprouvait M. de la Salle en lui donnant la satisfaction de voir sa fondation s'étendre de plus en plus. Des écoles s'étaient ouvertes successivement dans les villes de Chartres, de Calais, de Troyes, d'Avignon, de Rouen, de Marseille, de Dijon, de Mende, d'Alais, de Grenoble, etc., etc. Une école avait même été fondée à Rome, par le frère Gabriel Drolin. Dans toutes ces villes, les frères avaient été appelés à la demande des évêques, du clergé et des principaux citoyens. Plusieurs des requêtes faites dans ce but ont été conservées. Elles témoignent des sentiments de foi chrétienne qui animaient alors la population en France, et du zèle du clergé pour l'éducation des classes populaires. Une des plus remarquables est celle qui fut adressée par les pauvres de Dijon aux magistrats de la ville pour leur demander de venir en aide aux nouvelles écoles. Je ne puis résister au plaisir de citer cette requête, tant je trouve belles les pensées qu'elle exprime, et digne d'admiration l'état social qu'elle nous fait connaître.

“ Vous savez, messieurs, combien cette ville est remplie
“ de pauvres et dépourvue de personnes zélées pour veiller
“ à l'instruction et à la bonne éducation de nos enfants, ce
“ qui est cependant, comme chacun en convient, l'œuvre la
“ plus nécessaire tant pour le public que pour les particu-
“ liers ; c'est ce qui nous fait recourir avec une grande con-
“ fiance à votre charité que nous supplions humblement de

“ vouloir seconder les desseins de la Providence qui vous
 “ fournit une occasion si favorable d'élever nos enfants
 “ chrétiennement et de procurer leur salut. . .

“ Vous êtes, messieurs, notre ressource et notre appui
 “ dans le grand bien qu'on veut nous procurer à perpétuité,
 “ mais qui va tomber, si vos mains charitables ne le soutien-
 “ nent. Nous attendons cette grâce de votre solide religion
 “ et de votre ardente charité ; notre espérance est d'autant
 “ mieux fondée que nous avons l'honneur d'être unis à vous
 “ par une même foi, d'être vos compatriotes, vos voisins, de
 “ voir nos pauvres domiciles unis aux vôtres. Nous sommes
 “ tous pour ainsi dire enfants d'une même mère, la sainte
 “ Eglise, les brebis d'un même troupeau, les disciples et les
 “ serviteurs d'un même maître, Jésus-Christ, notre même
 “ pasteur, nous participons tous au même pain paroissial à
 “ la même parole de Dieu, aux mêmes saints offices, aux
 “ mêmes sacrements, à la même table du Seigneur, à la
 “ même pâque et nous espérons de nous voir tous un jour
 “ dans l'héritage de notre commun Père céleste, peut-être à
 “ cause de ce saint établissement ; enfin, nous sommes, pour
 “ ainsi dire, les sentinelles et les gardes de vos maisons pour
 “ la défense desquelles nous sommes prêts de sacrifier nos
 “ vies.

“ Que tous ces motifs vous engagent donc, messieurs, à ne
 “ point nous abandonner dans une occasion si importante ;
 “ de notre part nous osons vous assurer, messieurs, que nous
 “ allons tous redoubler nos prières et nos vœux pour de-
 “ mander au Seigneur qu'il vous comble vous et vos
 “ familles de toutes sortes de bénédictions spirituelles et tem-
 “ porelles, et qu'il prolonge des jours auxquels sont attachés
 “ à perpétuité la gloire de Dieu, le retranchement de l'igno-
 “ rance, de la fainéantise et de tant d'autres vices de la jeu-
 “ nesse, l'emploi de son temps, la paix et la tranquillité des
 “ parents dans la maison, et du public dans les églises et
 “ dans les rues, l'entretien de ces frères dont la vie est si
 “ régulière et si utile au public, le salut de tant de pauvres
 “ familles qui n'ont pas de quoi payer des mois aux maîtres
 “ d'école, et qui emploieraient plus volontiers leur argent à
 “ payer leur taille et d'autres besoins de leur maison, enfin

“ l’instruction et la bonne éducation de tant de pauvres
 “ enfants pour ainsi dire abandonnés, et l’édification générale
 “ de toute la ville. Heureux si, par ces marques sincères
 “ de notre juste reconnaissance nous pouvons vous témoi-
 “ avec quel respect et quelle soumission nous avons l’hon-
 “ neur d’être,

“ Messieurs,

“ Vos très-humbles, très-soumis
 et très-obéissants serviteurs,

“ LES PAUVRES DE DIJON.”

Comparons maintenant à ce noble et digne langage les hurlements diaboliques poussés de nos jours par les communards, par Félix Pyat, Louise Michel et consorts, et convenons, que les relations entre les classes riches et les classes pauvres ont quelque peu changé depuis deux siècles.

Nous trouvons également, dans les lettres des évêques les témoignages les plus honorables en faveur de l’œuvre des écoles chrétiennes. Nous y voyons aussi exprimé le sentiment de vénération qu’inspiraient les vertus éminentes du fondateur à tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître.

A Rouen, M. de la Salle avait trouvé deux protecteurs puissants dans la personne de l’archevêque, Mgr de Colbert, fils du ministre, et de M. Camus de Pont-Carré, premier président du Parlement. La belle-sœur de l’archevêque, Mde de Louvois, lui loua un vaste domaine qu’elle possédait près de Rouen, et sur lequel se trouvait une maison très convenable et une chapelle dédiée à Saint-Yon. Ce fut là que M. de la Salle installa le noviciat. Plus tard il fit l’acquisition de cette propriété, qui est encore aujourd’hui le siège de l’institut des Ecoles Chrétiennes. Dès qu’il y fut installé le vénérable de la Salle s’adonna avec plus d’ardeur que jamais à étendre son œuvre. Son zèle ne trouvait rien au-dessus de ses forces et de ses ressources. Ainsi, sans parler des écoles de charité de la ville, il eut bientôt dans cet établissement de Saint-Yon, en outre de la communauté et du noviciat, un pensionat fondé à la demande des habitants de Rouen pour les enfants de condition aisée ; un autre pensionnat pour certains enfants indociles et difficiles,

que leurs parents avaient confiés à M. de la Salle, pour les corriger de leurs défauts; enfin une troisième école pour des jeunes gens gâtés et vicieux, condamnés à la détention par le tribunal sur la demande de leurs parents. Ce dernier établissement n'était autre que nos écoles de réforme actuelles.

Toutes ces institutions fonctionnaient avec un ordre parfait, et donnaient les plus beaux résultats. Mais on comprend quel rude travail durent s'imposer pour cela le vénérable de la Salle et ses frères. Et si, depuis son départ de Paris, il jouissait d'une paix relative, cependant il eut encore nombre d'épreuves à supporter. La jalousie et les préjugés se rencontrant partout, M. de la Salle les trouva sur son chemin à Rouen aussi bien que dans les autres villes de France. Partout il dut payer les succès de son œuvre au prix des souffrances et des contradictions. Mais le récit de ces tribulations nous entraînerait trop loin. Je me bornerai à signaler l'épreuve terrible que la famine fit de nouveau éprouver aux frères de Paris et des provinces en 1709, et le procès qu'un prêtre indigne, l'abbé Clément, intenta à M. de la Salle quelque temps après, et qui aboutit à une condamnation ruineuse et flétrissante pour l'homme de Dieu. Cette injustice devait être dévoilée, mais plus tard. En attendant, le vénérable de la Salle, croyant que sa présence nuisait à l'institut, prit le parti de s'éloigner. Il confia le gouvernement de la société au frère Barthélemy, et se rendit secrètement dans le midi, où il eut occasion de constater les succès obtenus par son œuvre. Mais là aussi il allait se trouver en butte à la persécution. Arrivé à Marseille, il voulut y établir de nouvelles écoles et même un noviciat pour les frères du midi. Mais ses sentiments orthodoxes lui attirèrent une opposition formidable de la part des jansénistes, qui dominaient dans cette ville. Il faut dire que le vénérable de la Salle, sans le savoir, il est vrai, s'était tout d'abord attiré leur déplaisir en ayant recours, pour la fondation d'une école, à l'éloquence d'un jésuite! C'était se recommander bien mal auprès des partisans de Quesnel. Aussi ne lui ménagèrent-ils pas les témoignages de leur ressentiment. Ils firent tant que le noviciat, qui avait d'abord donné de belles espérances, manqua bientôt de

sujets. Il suscitèrent contre M. de la Salle le mécontentement des frères eux-mêmes. La discorde se mit dans l'institut. Se croyant encore une fois la cause de ces malheurs, le vénérable de la Salle quitta Marseille, et se rendit à Mende, puis à Grenoble, où il trouva enfin un peu de repos et de paix au milieu des frères qui étaient établis dans cette ville. Il alla faire une retraite à la Grande Chartreuse, et y édifia les chartreux eux-mêmes par sa piété. De retour à Grenoble, il partagea son temps entre l'étude et la prière, tantôt prenant à l'école la place d'un frère absent et enseignant l'a. b. c. à de petits enfants, tantôt revisant les ouvrages de piété qu'il avait composés. Ce fut à Grenoble qu'il reçut communication de la bulle *Unigenitus* qui condamnait les propositions de Quesnel. M. de la Salle lut cette bulle à ses disciples, leur en expliqua le sens, et leur recommanda une soumission absolue aux décisions du Saint-Siège. De plus, comme prêtre et docteur en théologie, il crut de son devoir de protester publiquement de son obéissance au chef de l'Eglise. Cette attitude ne manqua pas de lui attirer de nouvelles attaques des jansénistes. Mais leurs calomnies n'eurent pas le même succès qu'à Marseille.

V

M. de la Salle dut bientôt retourner à Paris. En son absence on avait essayé de nouveau de changer la constitution de la société en faisant de chaque maison une institution diocésaine qui n'aurait aucun rapport hiérarchique avec les autres maisons. La maison centrale et le supérieur général devaient être ainsi supprimés. Le frère Barthélemy et les autres frères avaient résisté de leur mieux à cette tentative ; mais leurs efforts semblaient impuissants. Déjà un ecclésiastique étranger avait été nommé supérieur de l'établissement de Paris. Les frères se tournèrent alors vers M. de la Salle, et, pour triompher plus sûrement de ses répugnances, ils lui envoyèrent l'ordre de revenir à Paris. M. de la Salle n'hésita pas, en effet, à obéir à cette injonction. Il revint à Paris, et il eut bientôt la consolation de voir l'ordre et la paix se rétablir dans l'institut, et son autorité de supé-

rier reconnue par tout le monde. Il retourna alors à Saint-Yon. Le temps des grandes tribulations était passé : celui de la récompense approchait.

Usé par les austérités qu'il s'était imposées, et par les travaux extraordinaires qu'il avait accomplis, M. de la Salle sentait sa fin approcher. Dans cette prévision, il résolut de se démettre de ses fonctions de supérieur, afin de consacrer à la prière les derniers instants de sa vie, et aussi pour s'assurer, dès son vivant, que le gouvernement de l'institut passerait en dignes mains après lui. Il convoqua donc la première assemblée générale de l'institut pour l'élection d'un nouveau supérieur. Les directeurs des différentes maisons se réunirent à Saint-Yon en 1617, et élurent, à l'unanimité, le frère Barthélemy comme supérieur, en remplacement de M. de la Salle. Celui-ci se trouva libre alors de suivre son penchant pour une vie humble, cachée et obéissante. Il donnait l'exemple de la soumission la plus entière au supérieur et observait les moindres détails de la règle avec une exactitude scrupuleuse. Il avait choisi la chambre la plus pauvre, la plus incommode de toute la maison. A table, il voulait être servi le dernier, après les frères servants. La seule distinction qu'il eût conservée consistait à exercer ses fonctions de prêtre, à confesser les frères et les novices, ce qu'il avait toujours fait depuis la fondation de l'institut. Il vécut ainsi deux ans après sa démission. Pendant le carême de 1719, les douleurs qu'il éprouvait depuis plusieurs années, et qui étaient la suite des privations qu'il s'étaient imposées, augmentèrent, et bientôt le médecin déclara la maladie mortelle. Le saint fondateur paraissait en avoir déjà eu non seulement le pressentiment, mais l'assurance. J'espère, disait-il que je serai bientôt délivré de l'Egypte pour être introduit dans la véritable terre promise.

On était à la veille du 19 mars, fête de St-Joseph. M. de la Salle avait une vive dévotion pour ce grand saint, qu'il avait choisi comme protecteur de son institut. Il souhaitait ardemment pouvoir célébrer ce jour-là les saints mystères. Cette faveur lui fut miraculeusement accordée. Un mieux inattendu se fit sentir dans la nuit, et le lendemain, au grand étonnement de ses frères, il montait à l'autel, et offrait le saint sacrifice de

la messe. Mais peu d'instant après, le mal le reprenait, et, au bout de quelques jours, son état s'étant aggravé, il demanda qu'on lui administrât les derniers sacrements. Surmontant sa faiblesse et les douleurs qu'il éprouvait, il se mit à genoux pour recevoir le saint viatique. Le jeudi saint, il reçut l'extrême onction. Il n'interrompait son entretien amoureux avec la Divinité que pour faire ses dernières recommandations à ses frères. L'agonie fut longue et pénible. Le frère supérieur lui ayant demandé s'il acceptait ses souffrances avec joie : "Oui, répondit-il, j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard." Ce furent ses dernières paroles ; elles résumaient parfaitement une vie qui n'avait jamais eu d'autre but que d'accomplir la volonté de Dieu. Le vénérable de la Salle rendit le dernier soupir le 7 avril 1719, jour du vendredi saint. Il était âgé de 68 ans.

La population de Rouen s'empessa de venir contempler encore une fois les traits de celui que l'on regardait comme un saint. On se disputait, comme de précieuses reliques les morceaux de ses vêtements. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint-Sever, à Rouen.

En 1734, les frères ayant fait construire une église dans leur établissement de St-You, obtinrent la permission d'y transporter le corps de leur vénéré fondateur. Cette translation se fit avec une grande solennité. Les restes du vénérable de la Salle furent de nouveaux exhumés en 1835, pour être placés dans la chapelle de la maison des frères, dans l'intérieur de la ville de Rouen, où ils sont encore à présent.

"Le vénérable de la Salle, disent ses historiographes, était d'une taille au-dessus de la moyenne et bien proportionné. Il avait le front large, le nez droit, les yeux grands, d'une couleur tirant sur le bleu, la peau basané par les voyages, le teint animé, les cheveux châtains ; son visage était empreint d'une grande majesté. Sa physionomie était modeste et sereine, ses manières simples et gracieuses, ses entretiens remplis de piété. Un air de sainteté s'échappait de sa personne, pénétrait de respect tous ceux qu'il l'abordaient et ouvrait leur cœur à recevoir docilement tous ses conseils." (1)

(1) *Histoire du V de la Salle* par Armand Ravelet.

Ainsi que nous l'avons vu, il avait pratiqué pendant toute sa vie, avec une inviolable fidélité, tous les préceptes et les conseils de l'Évangile, toutes les obligations de l'état sacerdotal et religieux. L'humilité, la douceur et l'amour de la prière avait brillé chez lui d'un éclat admirable. Il avait supporté toutes les adversités, toutes les persécutions, tous les outrages avec une patience inaltérable, et une soumission parfaite à la volonté de Dieu. Jamais le travail ne l'avait rebuté. Avec les plus pauvres ressources, les plus humbles moyens, il avait trouvé, dans son ardente charité, dans son zèle infatigable pour la gloire de Dieu, le secret et la force d'accomplir une œuvre des plus importantes. Pour venir à bout des difficultés en apparence insurmontable que présentait cette entreprise il avait mis toute sa confiance, toute son espérance en Dieu, et Dieu l'avait éclairé, encouragé et soutenu jusqu'à la fin. Nous avons eu dans cette étude l'occasion de constater la pureté de sa foi, la soumission absolue qu'il professait envers le chef de l'Église, et le zèle avec lequel il combattit l'erreur janséniste.

Il recommandait sans cesse aux frères et aux novices la communion fréquente, et il avait établi à St-Yon l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Il avait une tendre dévotion pour la Ste-Vierge et il reprit vivement un jour le curé de Calais, qui imbu des doctrines jansénistes avait fait le prône, le jour de l'Assomption, sans dire un mot de la fête du jour.

Une perfection si éminente, des vertus si éclatantes devaient naturellement amener les fidèles à solliciter pour le fondateur des Écoles Chrétiennes les honneurs de la canonisation. C'était le plus cher désir de ses enfants spirituels. Le procès de béatification du Vénérable de la Salle commença en 1834. En 1873, le 30 novembre, la sacrée congrégation des rites a déclaré que les vertus théologiques et cardinales et les vertus annexes avaient été pratiquées par le Vénérable Serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, au degré héroïque.

VI

Le Vénérable de la Salle n'avait pas recueilli ici-bas le fruit de ses labeurs et de ses sacrifices. C'est un fait remar-

quable dans la vie des saints que le résultat magnifique de leurs travaux n'apparaît le plus souvent qu'après leur mort. Ainsi en fut-il pour le Vénérable de la Salle et pour son œuvre. De son vivant son entreprise ne lui avait procuré que déboires, persécutions, épreuves de toutes sortes. Dès qu'il fut mort, l'institut entra dans une ère de prospérité et d'accroissement. Au bout de quelques années, en 1724 les frères obtinrent de Louis XV des lettres patentes, reconnaissant l'existence légale de l'institut. En même temps ils recevaient du Saint-Siège des bulles approuvant leur constitution et leur règle, et consacrant leur existence canonique.

Il ne faut pas croire cependant que les fils spirituels de M. de la Salle n'eurent à surmonter aucune opposition. Ils éprouvèrent, en particulier, les effets du mauvais vouloir des jansénistes, qui ne pouvaient pardonner aux bons frères leur soumission absolue aux décisions de Rome. Mais ces oppositions partielles n'empêchèrent pas l'institut de se répandre de plus en plus jusqu'à l'époque de la première révolution française. Il éprouva alors le même sort que toutes les institutions religieuses, mais ce fut pour renaître, après la révolution, plus vigoureux et plus florissant qu'avant sa ruine.

D'après le rapport général du 31 décembre 1880, les Frères des Ecoles Chrétiennes comptaient à cette époque, dans la France et ses colonies, 1085 établissements, 1716 écoles et 5977 classes, occupant 9552 frères et recevant 261,507 élèves.

Ces écoles sont de diverses natures ; il y en a pour les enfants, pour les apprentis, pour les adultes, pour les soldats. Il y a des écoles du soir, et des écoles du dimanche, des externats, des pensionnats, des orphelinats. Mais, comme nous avons pu le voir, il n'y a aucune de ces différentes formes d'enseignement dont le vénérable de la Salle n'ait pas eu la première idée, et qu'il n'ait pas essayé lui-même de mettre à exécution, tant son esprit concevait parfaitement la valeur et la portée de son œuvre. Dans sa pensée, l'institut des écoles chrétiennes devait étendre ses ramifications dans tout l'univers. C'est aussi ce qui est arrivé.

On trouve aujourd'hui les frères des écoles chrétiennes dans les différentes contrées de l'Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique.

Le même rapport général du 31 décembre 1880 fixait à 1299 le nombre total des établissements, à 2048 celui des écoles et celui des classes à 7495. L'institut comptait 11,807 frères, 938 novices et 795 petits novices, et il donnait l'instruction à 355,558 élèves. L'institut comptait en Angleterre 6 maisons, 11 écoles, 55 classes, 55 frères, et 2,181 élèves.

D'après le même rapport les frères avaient dans les provinces de Québec et d'Ontario 28 établissements, 40 écoles et 208 classes, occupant 306 frères, et recevant 10,350 élèves.

VII.

Pour compléter ce travail, il reste maintenant à examiner la nature et le caractère particulier de l'enseignement ainsi donné par les frères des écoles chrétiennes.

Il importe de rappeler ici que l'éducation de l'enfance est une tâche exceptionnellement difficile. Dieu l'a confiée en premier lieu au père et à la mère de l'enfant, et si ce n'est pas trop des trésors de tendresse et de dévouement que renferme leur cœur pour accomplir cette tâche, comment pourra-t-on remplacer cette tendresse et ce dévouement quand viendra l'heure, inévitable où le père et la mère devront demander une aide étrangère pour parfaire et terminer l'éducation de leur enfant ?

L'éducation est un exercice continu de patience, une occasion journalière de sacrifices. C'est une œuvre d'abnégation, c'est donc une œuvre d'amour. Pour l'accomplir, il faut avoir au cœur l'amour paternel, l'amour maternel, ou l'amour de Dieu, la sainte et divine charité.

C'est dans cette pensée que M. de la Salle voulut que les maîtres de l'enfance fussent des hommes consacrés à Dieu, ne vivant et ne travaillant que pour Dieu. Les religieux ont le mérite du sacrifice, pour porter bonheur à leur œuvre. Ils agissent par obéissance, et c'est en obéissant qu'on opère les plus grandes choses, qu'on vient à bout des entreprises les plus difficiles. Le costume du religieux inspire le respect pour sa personne, et l'on ne peut qu'être heureusement influencé par l'atmosphère de pureté et de sainteté qui l'environne.

M. de la Salle voulut donc que les maîtres fussent des religieux, et il leur traça ainsi leurs devoirs et le but de leurs travaux.

“ L’institut des frères des écoles chrétiennes, dit l’article 1 de la constitution, est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement. La fin de cet institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c’est pour ce sujet qu’on y tient les écoles, afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu’au soir, les maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes, et ainsi leur donner l’éducation qu’il leur convient.

“ Cet institut, ajoute la constitution, est d’une bien grande nécessité, parce que les artisans et les pauvres étant ordinairement peu instruits et occupés tout le jour pour gagner leur vie et celle de leurs enfants, ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires, et une éducation honnête et chrétienne. Ça été dans les vues de procurer cet avantage aux enfants des artisans et des pauvres qu’on a institué les écoles chrétiennes.”

L’institut des frères a donc pour but de donner non pas seulement *l’instruction* mais surtout *l’éducation* chrétienne. Avant de meubler l’esprit, on pense à l’âme, et on veut la mettre en état d’atteindre la fin pour laquelle elle a été créée, c’est-à-dire d’opérer son salut.

M. de la Salle réalisait ainsi dans toute sa plénitude le vœu qu’avait formé M. Bourdoise, dont nous avons cité les paroles au commencement de cette étude. Il fondait des écoles dans *un esprit surnaturel*.

“ L’esprit de l’institut, dit la règle, consiste en un zèle ardent d’instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à conserver leur innocence, s’ils ne l’ont pas perdue, et de leur donner beaucoup d’éloignement et une grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté. Les frères devront élever les enfants dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c’est-à-dire selon les règles et les maximes du Saint Evangile.”

Le saint fondateur, on le voit, revient avec insistance sur la nécessité de la religion dans l'enseignement. Si elle doit tenir une si grande place dans la vie du maître pour le guider et le soutenir dans sa tâche difficile, il est également nécessaire qu'elle prenne possession de l'enfant, pour éclairer son intelligence et former la base de son éducation. Il suffit de réfléchir un instant sur le misérable état de notre nature déchue, et de songer à tous les mauvais penchants qui préviennent en nous les premières lueurs de la raison pour reconnaître qu'il faut de la religion dans l'éducation de l'enfance, et qu'il ne saurait y en avoir trop. Il faut qu'elle entoure l'enfant comme un réseau qui rende impossible tout écart des passions. Ce principe donnera à la science du salut la première place dans l'enseignement. Mais la religion n'exclura pas l'enseignement des sciences profanes. Au contraire, elle l'encourage, elle l'aide, et le rend plus utile et plus fructueux en attirant sur les travaux du maître et de l'élève les bénédictions de Celui qui est le maître des sciences, *Deus scientiarum Dominus*.

Or, pour arriver à ce but, il faut d'abord, on le comprend, des maîtres qui soient à la hauteur d'une tâche aussi sainte, et qui prêchent par l'exemple encore plus que par la parole.

Aussi M. de la Salle fit-il paraître la plus grande prudence en déterminant les conditions auxquelles on peut entrer dans l'institut des frères. La règle exige deux années de probation, dont une dans le noviciat et l'autre dans l'école. On est admis alors à prononcer des vœux, mais pour trois ans seulement. Il faut avoir vingt-cinq ans accomplis pour prononcer des vœux perpétuels, et de plus avoir fait d'abord des vœux de trois ans.

JOSEPH DESROSIERES.

(à continuer)

AU DOCTEUR H.....

(ÉPITRE LÉGÈRE)

Allons ! allons ! mon cher docteur,
Chez toi, qu'est-ce donc qui sommeille ?
Est-ce l'esprit, est-ce le cœur,
Dis, que faut-il que je réveille ?
Tu m'avais promis sur l'honneur,
Et j'y comptais, c'était merveille,
Que tu n'aurais plus le malheur
De te laisser tirer l'oreille ;
Mais que tu m'écrirais, flâneur,
Fallût-il prolonger ta veille
Jusqu'au matin... Eh bien ! docteur,
Chez toi, qu'est-ce donc qui sommeille ?

Est ce le cœur ? Ah ! sur ma foi,
Douter de ton cœur est un crime.
Ici ton amitié, crois-moi,
N'est en question que pour la rime.

Est-ce l'esprit ? voici des vers ;
Tu vas m'en faire une critique
A coup sûr, car c'est un travers
Pour qui n'est plus en rhétorique,
De rimaitter, à moins (nous l'avons tous appris)
*Qu'il ne sente du ciel l'influence secrète,
Que son astre en naissant ne l'ait formé poète.*
Et mon astre, et le ciel ignorent mes écrits.

Tu vas donc t'amuser et rire
 A mes dépens ; mais, Dieu merci,
 Franchement, docteur, je peux dire
 Que c'est là mon moindre souci.
 Pourvu que, domptant ta paresse,
 Je t'éveille une bonne fois,
 Je consens à te mettre en liesse :
 Je suis bon prince, tu le vois.

Laisse donc ce pauvre malade
 Dormir en paix quelques instants :
 La Mort est bonne camarade
 Et ne t'en voudra pas longtemps.
 Amuse-toi, trêve à l'ouvrage,
 Pour un enterrement remis
 Ton curé ne fera pas rage ;
 N'êtes-vous pas de vieux amis ?

Mais assez de plaisanterie,
 Car je ne dois pas oublier
 Que s'il faut de la raillerie
 Ici c'est toi qui doit railler :
 Que tu combles le cimetière,
 Tu ne fais rien que de permis ;
 Mais laisser là compas, équerre,
 Et des vers tenter la carrière
 Voilà ce qui n'est pas admis.

Donc, de mes rimes tu vas rire,
 Bon ! mais après m'avoir châtié,
 Tu ne peux manquer de me dire
 Quelques mots de bonne amitié,
 Or je ne veux pas autre chose...
 — Pourquoi prendre tant de détours ?
 Pour ne pas m'écrire en prose ?
 — C'est vrai..., docteur, dors-tu toujours ?

ERNEST MARCEAU.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE.

Les difficultés des études physiologiques, l'immense travail analytique et synthétique tour à tour qu'il faudrait faire pour prouver de quel côté se trouve la vérité, me fait remettre à plus tard *the Guiteau's case*, considéré au point de vue scientifique.

Il vaut mieux, d'ailleurs, renvoyer à un autre temps l'intérêt que doit nécessairement présenter une semblable étude, approfondie sérieusement. Comme une question d'histoire, cette question a besoin d'être loin des excitations passionnées du moment pour être bien jugée : il lui faut le recueillement de l'avenir et la dissection froide.

La dissection, ai-je dit, me plaçant au point de vue moral est nécessaire ; au point de vue physique, elle le peut être davantage ; il ne serait pas surprenant que l'autopsie nous révélât des lésions qui justifieraient l'opinion de ceux qui croyaient à la folie réelle de Guiteau. Cela veut que, il faut conclure, nonobstant les espérances dernières du condamné, il sera pendu le jour et l'heure mentionnés dans le jugement. Le salut, comme il le pense, ne saurait lui venir des stalwarts, dont il s'est constitué, dit-il, la victime généreuse. Et c'est avec raison qu'on a fait remarquer que c'est avant de rendre un semblable service et non après, qu'il aurait eu quelque chance d'une récompense.

Triboulet, le bouffon de François Ier, ayant été menacé de mort par M. de Vieilleville, s'en alla se plaindre au roi du sort qui était réservé à son bouffon.

Ne crains pas, lui dit le roi, celui qui te toucherait serait sûr d'être pendu un quart d'heure après !

Si cela vous était égal, répartit le bouffon ?

Eh bien quoi ?

De pendre M. de Vieilleville un quart d'heure avant.

Guiteau aura peut-être quelque vengeur tardif : mais, bien sûr on ne le débarrassera pas de la justice avant qu'elle

soit exécutée, et le bourreau ne sera pas pendu un quart d'heure avant lui.

Mais laissons l'échafaud et Guiteau ; si l'autopsie nous fait des révélations importantes, nous en parlerons plus tard.

J'aime mieux m'aventurer sur un autre terrain, traiter d'autres questions qui, si elles ne font pas de bruit, méritent néanmoins l'attention.

Malgré que notre saison d'hiver soit remarquable autant par la petite quantité de neige tombée, que par le peu de rigueur de la température moyenne, nous avons vu la réouverture de nos clubs nationaux se faire avec enthousiasme ; la raquette est devenue en honneur plus que jamais.

Le club "Le Canadien" particulièrement, s'est réorganisé avec une activité qui ne peut avoir d'égale que celle de son président, I. A. Beauvais, et les courses et marches ordinaires se sont faites avec une régularité qui prouvent la vitalité de ce club.

D'autres feront voir les avantages de ce genre d'association au point de vue national ; je me permettrai, moi, de me placer au point de vue qui m'est seul permis dans ces causeries, de montrer les heureuses influences de la gymnastique sur le développement physique et intellectuelle des individus, et conséquemment de la société.

Tous les exercices musculaires, nous enseigne, la physiologie, produisent une double action sur le cœur et la respiration.

La force dans les mouvements du cœur étant augmentée, la circulation périphérique est activée en proportion ; il y a même dilatation des vaisseaux de la surface du corps (Marey).—Le rythme de la respiration est accéléré, et la respiration elle-même devient plus ample, la conséquence d'une modification physiologique de cette nature dans un des principaux appareils de la vie est l'arrivée d'une plus grande quantité d'oxygène dans le sang, et d'une exhalation plus considérable d'acide carbonique. On sait que le sang noir des veines venant dans le poumon en contact avec l'oxygène de l'air reçoit de lui la vitalité qui le transforme en sang rouge, et le rend apte à la nutrition nécessaire à la vie.

Une chose digne de remarque et qu'il convient de mentionner, c'est que l'augmentation de l'amplitude respiratrice existe non-seulement pendant les efforts musculaires de la gymnastique, mais encore elle se prolonge ; de sorte que les individus qui ont pratiqué des exercices musculaires réguliers en retirent comme bénéfice définitif une amplitude plus grande des mouvements inspiratoires. (Marey.)

Ces données scientifiques étant établies, nous voyons de suite les bénéfices immenses que l'organisation peut recevoir de la gymnastique, de la marche particulièrement, qui est une des expressions la plus convenable de l'exercice physique.

La plupart des maladies chroniques, celles surtout qui sont dans la conséquence immédiate de la faiblesse du sang, les organisations chétives, anémiques, verront souvent disparaître tout germe morbide par l'habitude d'un exercice régulier.

Il est une maladie particulièrement qui fait de nombreuses victimes, qui moisonne tous les jours parmi nos parents, nos amis, contre laquelle toutes les ressources de l'art doivent se liguier : c'est la consommation pulmonaire.

La consommation n'est pas une maladie uniforme ; elle présente plusieurs variétés ; il en est une que l'on appelle fibreuse. Dans cette variété, sous cette forme, le poumon tend à se rétrécir, à s'atrophier. Étant connus les effets de la gymnastique, nous voyons immédiatement comment celle-ci doit combattre la consommation fibreuse. Aussi, le thérapeutique n'emploie presque pas d'autre médication que celle que nous fournit une marche forcée pour lutter contre une maladie qui fait tant de ravages. **Marchez, marchez beaucoup**, disait un célèbre clinicien aux consommateurs dont nous parlons ; la guérison, vous la trouverez souvent au bout de la course, après quelques mois de cette médication active.

La dyspepsie, cette maladie de la vie de bureau, qui torture si cruellement celui qui en est victime, deviendrait beaucoup plus rare sous l'influence du même traitement.

C'est surtout de nos jours que la gymnastique est nécessaire ; il lui faut lutter contre la civilisation moderne qui amollit si facilement et si fréquemment les corps par le luxe

et l'abondance de fortune ; il lui faut encore lutter contre cet esprit de notre siècle qui, tendant à la culture de l'esprit dans tout son perfectionnement, oublie la culture du corps, tombant ainsi dans l'excès contraire des temps antiques.

On oublie les avantages qui résultent pour l'esprit d'un corps où l'harmonie des forces physiques préside à une santé sans faiblesse.

On ne soupçonne pas de quel secours l'hygiène du corps peut être à la morale même.

Je m'arrête dans ces considérations, que je serai fier d'avoir faites, si elles ont pour effet de ranimer davantage le zèle de nos clubs de gymnastique, de la raquette surtout, cette grande et première gymnastique de nos hivers.

SEVERIN LACHAPELLE.

REVUE POLITIQUE

J'ai laissé tomber ma plume, le mois dernier, au moment où les évènements allaient offrir un intérêt plus qu'ordinaire. Je l'ai regretté en qualité de chroniqueur, car rien n'est plus désolant pour celui qui commente les faits que de n'en avoir pas d'intéressants à commenter.

Pour ce mois, j'ai des notes pleins mon carnet,—mais des notes qui datent, en bonne partie, de la fin de janvier ou du commencement de février. C'est déjà loin ; pour les lecteurs modernes habitués aux journaux quotidiens, c'est presque "le passé". Que l'on me permette de réveiller ces "souvenirs" ; ils méritent d'être consignés dans nos annales. Leur omission constituerait d'ailleurs une lacune ; et il ne doit pas y avoir de lacune dans l'histoire.

En reportant les esprits aux dates que je viens de mentionner, je les replace en pleine agitation causée par divers documents, les uns venus de Rome, les autres écrits dans nos palais épiscopaux. Rien n'excite plus l'intérêt de notre population que les actes de l'autorité religieuse ; c'est une preuve qu'elle est encore profondément catholique et fermement attachée à ses croyances et à ses pasteurs. Réjouissons-nous de voir se produire ces consolants symptômes, inconnus maintenant dans notre ancienne mère-patrie et dans nombre d'autres pays ravagés par les erreurs. La sinistre indifférence qui suit fatalement les pas du libéralisme, de près ou de loin, n'a pas encore, en ce pays, envahi l'esprit de la majorité.

C'est la question universitaire qui est devenue de nouveau, pendant quelque temps, la question du jour. Par "question universitaire" il faut entendre l'ensemble des questions dont la solution a été demandée à la cour romaine. Depuis plusieurs mois l'opinion publique s'occupait assez peu de ces questions ; le calme s'était fait. Les esprits, même les plus anxieux de promptes solutions, paraissaient satisfaits de savoir leurs vues exposées à Rome par des hommes compétents.

Quelques rumeurs lancées de temps à autres excitaient bien la curiosité ; mais le lendemain tout retombait dans le silence. Une lettre signée par le préfet et le secrétaire de la Propagande est venue tout réveiller en causant une vive

joie dans un camp et une profonde surprise dans l'autre. Cette lettre qui, à divers titres, mériterait d'être insérée en entier—ce que nous ferions si l'espace nous le permettait—ou plutôt la traduction de cette lettre, car le texte n'en a pas été publié, après avoir réaffirmé les lettres et décrets précédents dit : “ Du reste les *individus* qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome, le font “ contre la volonté du Saint-Père, et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles.”

Parmi ceux qui sont partis ostensiblement pour aller soutenir la “ cause de Montréal ”, le public place un évêque, un chanoine, un prêtre et un sénateur. On comprend la surprise. Les commentateurs des feuilles libérales—qui ne se sont pas fait attendre—ont rendu encore plus amères ces paroles auxquelles on n'est pas habitué dans ce pays. Ceux qui soulignaient les termes de la traduction de la lettre y mettaient tant de satisfaction, que leur malice devenait évidente. Rien n'affecte plus le plaideur malheureux que les sarcasmes de son adversaire triomphant. Et il est juste de dire que cette humiliation est de trop ; le vainqueur modeste peut se contenter de triompher plus modérément. Les amis des “ individus ” restés à Rome, étaient les plaideurs malheureux. Leur indignation, sourde d'abord a éclaté. L'un des grands journaux français de Montréal, *Le Monde*, a reproché en termes vifs l'inconvenance du procédé et la dureté des termes contenus dans la lettre du préfet de la Propagande.

C'était, s'il peut être permis d'user de la comparaison, le second acte de la pièce. L'intérêt augmentait et l'intrigue allait se corser, comme disent les chroniqueurs de théâtre.

Le lendemain de la publication de l'article du *Monde*, Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal enjoignit, par lettre, au rédacteur en chef, M. F. Houde, de désavouer ce qu'il avait écrit, sous peine de voir son journal frappé de mesures sévères. M. Houde répondit immédiatement que, comme son article ne touchait ni à la morale ni aux dogmes, il ne se croyait pas tenu de le désavouer ; et, pour ne pas se mettre en guerre avec l'autorité religieuse, il annonça sa retraite du journal.

Ce fut un émoi. Dans les autres diocèses, la presse, surtout la presse libérale, restait libre et commentait à volonté la lettre du cardinal Simeoni et les actes épiscopaux auxquels elle donnait lieu.

En même temps que le *Monde* publiait la lettre de censure de son évêque, le très-rev. Chs O. Caron, administrateur du diocèse des Trois-Rivières, adressait aux prêtres de son

clergé et aux fidèles confiés à leurs soins, une lettre qui a été lue au prône de toutes les églises, protestant contre les calomnies répandues au sujet de Sa Grandeur Mgr Laffèche, calomnies entr'autres le représentant comme discrédité auprès de Saint-Siège. Rappelant éloquemment les travaux apostoliques, le zèle épiscopal, le dévouement de ce digne prélat, la lettre finit par ordonner des prières publiques devant le Très-Saint Sacrement, pour l'aider dans sa mission et dissiper les préventions et les préjugés dont on l'entoure jusqu'à Rome.

Quelques jours plus tard, nous lisions dans les journaux un mandement de Sa Grandeur Mgr Taschereau, sur l'obéissance que doivent les fidèles aux décrets et aux ordres du Pape ainsi qu'aux décisions émanées des congrégations romaines. Le document est long et habilement rédigé. Les circonstances donnaient aux règles générales énoncées une application particulière que leur sens strict ne comporte pas. Car il n'y avait eu, de la part du journal *Le Monde*, aucune révolte contre les décrets ou les ordres du Pape et de la Propagande. Il y avait bien du mécontentement exprimé en termes énergiques, mais ce mécontentement ne portait pas sur le fonds de la décision rendue à Rome, mais seulement sur la manière une peu dure, pour ne pas dire plus, dont on la faisait connaître. Désapprouver les termes, les expressions d'une lettre, la formé en un mot, ce n'est pas se rebeller contre le sens, contre le fonds. Ce peut être, des deux côtés, une question de convenance, de politesse, de discipline aussi dans certains cas ; mais rien autre chose. Le rédacteur du *Monde* a peut-être exprimé son mécontentement en termes trop sévères. Alors il serait tombé dans la faute même qu'il reprochait. La faiblesse humaine l'aura entraîné, lui aussi.

Pendant que se passaient ces évènements, les avocats discutaient tranquillement devant un comité du cabinet fédéral, la question du désaveu de la loi obtenu par l'Université Laval de la Législature de Québec. Le ministre de la justice était présent, entouré de ses trois collègues canadiens-français.

Le parti libéral voit, à travers tous ces agissements, poindre l'aurore d'une ère nouvelle pleine de promesses pour lui. C'est ce qui explique son attitude. Depuis plusieurs années, une phalange d'écrivains érudits s'est appliqué à scruter les idées et les tendances de ce parti et à les comparer aux erreurs du vieux monde. Le clergé, au premier rang, a opposé son immense influence aux tendances nouvelles qui, sans être toujours absolument condamnables en elles-

mêmes, lui paraissent un nouveau pas vers les idées démagogiques. Le parti libéral pouvait désespérer de vaincre devant une aussi énergique et une aussi formidable résistance. Car rien ne s'oppose plus à l'expansion des "idées nouvelles" que la revendication et l'affirmation constante des principes sociaux chrétiens.

Mais maintenant le clergé a reçu l'intimation de laisser le champ politique aux disputes exclusives des partis. Son influence ne s'exercera plus dans les élections; et le parti libéral pourra affirmer hautement qu'il ne professe aucune erreur condamnable, que ses tendances sont saines. Il comprend parfaitement l'avantage de la position nouvelle qui lui est faite, et il se dispose à en profiter. "Qu'importe, disait dernièrement un de ses adeptes à mes oreilles, que le parti libéral soit abattu si ses idées triomphent, si son travail se fait par ses adversaires mêmes. Quand son heure viendra, il trouvera le terrain déblayé, la voie libre, le peuple accoutumé à ses doctrines et le prestige du clergé disparu."

Le parti libéral triomphe en effet. Il ne pouvait rien désirer plus fortement que la neutralité du clergé et sa propre approbation à Rome. Ses organes ne manquent pas l'occasion de démontrer quelles injustices on lui a faites dans le passé et ils en demandent instamment la réparation.

On parle de l'établissement, à Québec, d'une cour ecclésiastique. Si cette rumeur est fondée, elle est d'une importance majeure. Ceux qui citaient les prêtres devant les tribunaux civils ne pourront plus prétendre qu'ils agiraient autrement s'il existait un tribunal ecclésiastique.

Rien de plus ennuyeux que les premiers jours d'une session. Après le discours du trône qui, malgré ses déceptions annuelles, excite toujours la curiosité, les députés n'ont qu'à se croiser les bras et à lire dans les journaux les compte-rendus de leurs courtes séances. Les projets ministériels n'apparaissent dans le lointain qu'à demi dévoilés, et leur forme indécise ne prête encore aucun prétexte à la critique ou aux éloges. Force est donc aux députés et aux journalistes de se contenter de tout petits discours et de tout petits articles, en attendant l'occasion prochaine de faire davantage.

C'est ce qui se voit et se fait à Ottawa. Le discours du budget va tout réveiller, bien que ce soit la plus ennuyeuse des harangues. Pendant un mois, on balancera les comptes, on supputera les colonnes et on torturera les

chiffres pour en extraire des arguments. Chacun dira son mot. Heureusement qu'il y aura diversion. M. Girouard n'a pas oublié son projet de loi relatif aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs; ces intéressants personnages occuperont plus d'une séance. La Cour Suprême qui a tout fait pour mériter son impopularité présente, recevra vraisemblablement l'intimation de se montrer plus raisonnable. Ontario gagnera, par suite du dernier recensement, trois députés de plus—ce qui n'est assez pour son ambition.

La question des frontières entre Ontario et Manitoba va servir d'engin de combat à M. Blake et aux grits de la province-sœur. L'attitude du cabinet de Toronto, fort agressive sur ce point, fait revoir bien des difficultés. La malheureuse commission d'arbitrage créée par M. Mackenzie ayant, au mépris de l'histoire et de la nature, fixé des limites absurdes à Ontario, le nouveau cabinet n'a point voulu ratifier cette décision. Il offre de soumettre le litige soit à la Cour Suprême, soit au Conseil Privé impérial, soit à deux juristes compétents. Ontario ne veut rien entendre; il lui faut tout le territoire convoité, la satisfaction complète de ses exigences. Les autres provinces sont grandement intéressées à ce que ces vues ambitieuses ne prévalent pas. Le territoire en question, ayant été acheté avec les deniers fédéraux, appartient à toute la confédération. En faire un don gratuit à Ontario, ce serait rendre plus prépondérante l'influence de cette ambitieuse province et lui aider à rompre l'équilibre inter-provincial.

Nos chambres provinciales sont convoquées pour le huit de mars. Tout l'intérêt de la future session se concentre en entier sur un seul et unique sujet: le chemin de fer du Nord. Depuis un mois, le monde politique a été rempli de rumeurs vite ramassées par la presse. Deux syndicats se sont trouvés en présence, comme l'an dernier à Ottawa, avec cette différence que tous deux, dans ce cas-ci, viennent en temps convenable. L'un offre quelques centaines de mille dollars de plus que l'autre; son succès paraissait assuré lorsqu'est venue la nouvelle soudaine que le syndicat du Pacifique était en négociations pour l'achat de cette partie de la voie ferrée qui va de Montréal à Ottawa. Le marché paraît sur le point de se conclure; les capitalistes sont déroutés.

Le gouvernement se présentera donc devant les Chambres avec un contrat signé, prêt à la ratification.

L'opposition, bien que peu nombreuse, combatta le projet à outrance, comme l'opposition fédérale a combattu le transfert du chemin transcontinental du Pacifique. Le cabinet provincial se trouvera débarrassé, si la Législature approuve le contrat, de son plus lourd fardeau, et la politique ensuite roulera sur des sujets d'une importance matérielle secondaire. Les soins de notre petit budget deviendront la plus sérieuse des préoccupations ministérielles.

Le sort de Guiteau est fixé : il sera pendu. Son procès restera célèbre, autant par sa durée phénoménale que par les dissertations scientifiques auxquelles il a donné lieu.

Dans presque tous les cas de meurtre, aujourd'hui, on parle d'impulsion irrésistible ou d'irresponsabilité temporaire. C'est dans cet argument que réside le dernier espoir des meurtriers. Le moyen n'est pas infallible, loin de là ; cependant, il offre à un avocat, embarrassé d'une mauvaise cause, une base quelconque pour échaffauder des arguments qui, quelquefois, réussissent à faire naître un doute dans l'esprit des jurés. Le plus souvent l'objection d'insanité n'a pour but que de sauver un criminel de la corde justement méritée. C'est pourquoi les tribunaux doivent se montrer difficiles sur ce point, à moins que l'accusé n'ait, avant le crime, donné des preuves manifestes d'aliénation mentale.

La longue enquête faite à Washington a amplement montré que Guiteau avait, dans le cours de sa vie, fait nombre d'excentricités qui touchaient à la folie. La défense en a été considérablement fortifiée et, pendant un temps, on a pu croire que l'assassin du président Garfield échapperait à la peine capitale. Mais les jurés, sans aucune hésitation, se sont prononcés en sens contraire.

Le congrès américain a discuté un projet de loi qualifiant du terme de " trahison " toute violence exercée contre la personne du président. On voulait, pour la circonstance, sortir du droit commun ; un si haut personnage mérite bien une loi d'exception ! Nous sommes dans un siècle où tout fait nouveau donne lieu à une loi ou à un amendement. L'acte de Guiteau a failli établir sur une terre républicaine le privilège de l'inviolabilité contre lequel s'insurgent les républicains du vieux monde. Les premiers projets de loi en ce sens n'étaient pas nés acceptables, et ils accusaient, chez leurs auteurs, plus de zèle que de jugement politique et de science légale. Ils ont été mis de côté, et je ne pourrais dire s'il a été donné suite à l'idée d'une telle législation.

Les appétits césariens de la république modèle sont devenus, dirait-on, plus prononcés depuis que le recensement a porté le chiffre de ses habitants à cinquante millions. Rien ne peut remuer maintenant en Amérique sans la permission du secrétaire d'Etat de Washington. Fi des anciens traités, s'ils ne sont pas d'accord avec ces vues ambitieuses ! Dernièrement une correspondance assez vive a été échangée entre le cabinet anglais et le ministère américain concernant la surveillance et la neutralité d'un canal qui pourrait être construit à travers l'isthme de Panama. Il y a trente ans les deux nations se sont engagées à laisser libre toute voie semblable et à n'y exercer aucun contrôle exclusif. L'Angleterre entend bien se prévaloir, le cas échéant, des clauses de cette convention ; mais M. Blaine qui tenait alors le pouvoir à Washington a prétendu que cette convention est nulle parce qu'elle est contraire aux droits des Etats-Unis et à la doctrine Munroe. Il était temps que M. Blaine quittât la gestion des affaires étrangères, car il était sur le point de créer à son pays de sérieuses difficultés.

L'intervention des Etats-Unis au Pérou n'a pas été heureuse. Le ministre américain a voulu, sur les instructions de M. Blaine faire plus qu'il ne devait faire, et il n'a réussi qu'à causer du mécontentement et des difficultés. Le Pérou n'a pas encore de gouvernement régulier, et son territoire est occupé par les troupes de son voisin victorieux. Le Chili a fait la paix avec la Bolivie, l'alliée de son rival, en lui enlevant une province limitrophe du Pacifique. Quant au malheureux Pérou ruiné, désolé, il n'est pas même capable de constituer un gouvernement qui puisse entrer en négociations de paix avec le vainqueur.

Gambetta est tombé. M. de Freycinet reprend le portefeuille que lui avait enlevé l'influence de l'homme auquel il succède. Les ministères se sentiront désormais plus libres ; la dictature occulte qui pesait sur eux n'aura plus le même poids.

Que Gambetta ait prévu ce prompt dénouement, ce serait probablement trop dire. Mais il est homme à tirer encore un bon parti de la position secondaire qui lui est faite. Il sera longtemps encore en France, grâce à son génie d'intrigue, l'adversaire le plus redoutable d'un ministère.

Une crise financière a passé avec la rapidité d'une trombe sur la France. Nous en avons ressenti les contre-coups au Canada. Les principales institutions monétaires de l'Europe ont jugé à propos, en cette circonstance, d'élever leur taux d'escompte.

Les événements européens n'ont présenté, pendant ce mois, rien de bien important, si ce n'est la révolte de la Dalmatie et de l'Herzégovine, révolte inquiétante pour l'Autriche.

La diplomatie européenne est dans un état de malaise indéfinissable. Rien ne fait présager des difficultés très-prochaines ; mais à St-Petersbourg comme à Constantinople, à Berlin comme à Paris, on semble pressentir qu'il se prépare quelque chose. Les petits états voisins de l'Allemagne arment leurs frontières ; toutes les puissances se mettent en état de guerre. Une étincelle peut déterminer une catastrophe.

GUSTAVE LAMOTHE.

ERRATA.

Dans la dernière livraison, à la page 36, le cinquième vers de la poésie "NOTRE NID" a été omis en entier : "*Notre nid est petit, modeste.*" Sans ce vers, le sens se trouve détruit. La première strophe de cette poésie doit donc se lire comme suit :

Quel bonheur ! enfin le jour tombe,
 Ton ramier,
 Ma colombe,
 Rentre avec joie au colombier.
 Notre nid est petit, modeste ;
 Mais, pour nous qui tant nous aimons,
 Il est bien riche et grand du reste,
 Car tu l'emplis de tes chansons.

Dans le numéro de janvier, page 37, 10^e ligne, lisez : *des écrivains pour qui*, au lieu de : écrivains pour qui.

Page 40, 7^e ligne, lisez : *comme langue littéraire*, au lieu de : comme la langue littéraire.

Page 42, 21^e ligne, lisez : *s'enorgueillit encore des œuvres*, au lieu de : des succès.

Page 42, 38^e ligne, lisez : *et toutes ces gloires*, au lieu de : et de toutes ces gloires.

Page 44, dernière ligne, lisez : *peu d'exemples*, au lieu de : pas d'exemples.

Page 45, 19^e ligne, lisez : *est bonne*, au lieu de : était bonne.